









RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION FEADER 2012 du Programme de Développement Rural de la Réunion 2007-2013

Soumis au C.N.S. de juin 2013 (Procédure écrite)

Etat membre: France Région : lle de la Réunion **Objectif:** Convergence



DU PROGRAMME (C'EST-A-DIRE CHANGEMENTS LEGISLATIFS OU EVOLUTIONS INATTENDUES DU CONTEXTE SOCIETION ON INCIDENCE CONOMIQUE)	$1.1.\mathrm{Modifications}$ des conditions generales ayant un impact direct sur les conditions d	
1.1.1 La LOi pour le Développement Economique des Outre-mer (LODEOM) 1.1.2 La loi « Grenelle de l' environnement » 9.9 1.1.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-mer et le Comité Interministériel de l'Outre-mer		
1.1.2 La loi « Grenelle de l'environnement»		
1.1.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer		
1.1.5 Les mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la R. 20. 1.1.6 La Loi de Modernisation de l'Agriculture	1.1.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-mer et le Comité Interministériel de l'Outre-mer	15
2.1.1.6 La Loi de Modernisation de l'Agriculture		
1.1.6 La Loi de Modernisation de l'Agriculture		
1.1.7 Réflexions en cours		
1.2. CHANGEMENTS DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES AYANTS DES REPERCUSSIONS SUR LA COHERENCE ENTRE L'INTERVENTION DU FEADER ET CELLE DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
COHERENCE ENTRE L'INTERVENTION DU FEADER ET CELLE DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
IXES, SUR LA BASE D'INDICATEURS DE REALISATION ET DE RESULTAT 26 2.2 LES INDICATEURS DE RESULTAT		
IXES, SUR LA BASE D'INDICATEURS DE REALISATION ET DE RESULTAT 26 2.2 LES INDICATEURS DE RESULTAT	ÉTAT D'AVANCEMENT DII PROGRAMME PAR RAPPORT AUX ORIE	CTIFS
2.2 LES INDICATEURS DE RESULTAT		
2.3 INDICATEURS DE REALISATION		
2.3.1. Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier		
2.3.1.1. Mesure 111: Formation professionnelle et actions d'information		
2.3.1.2 Mesure 112: Installation de jeunes agriculteurs		
2.3.1.3. Mesure 113: Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs		
2.3.1.4 Mesure 121: Utilisation des services de conseil par les agriculteurs		
2.4.1.6. Mesure 122 : Amélioration de la valeur économique des forêts	2.3.1.4. Mesure 114 : Utilisation des services de conseil par les agriculteurs	49
2.3.1.7. Mesure 123 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles		
2.3.1.8. Mesure 124 : Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans le secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole		
secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole		
Objectifs:		
2.3.1.9. Mesure 125: Amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des se agricole et forestier		
2.3.1.10. Mesure 131 : Respect des normes fondées sur la législation communautaire	2.3.1.9. Mesure 125 : Amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adap	otation des secte
2.3.2. Axe 2: Amélioration de l'environnement et de l'espace rural		
2.3.2.1. Mesure 211 et 212 : Paiements destinés aux agriculteurs situés en zone et montagne et dans des zones qui présentent des handicaps autres		
présentent des handicaps autres		
2.3.2.2. Mesure 214: Paiements agroenvironnementaux		
2.3.2.5. Mesure 227 : Investissements non productifs relatifs à la préservation et valorisation des espaces naturels fo 67 2.3.3. Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale 68 2.3.3.1. Mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles 69 2.3.3.2. Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises 70 2.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques, 71 2.3.3.4. Mesure 323 : Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers 73 2.3.3.5. Mesure 331 : Formation et information 74 2.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre 75 2.3.4. Axe 4 : LEADER 76 2.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité 78	2.3.2.2. Mesure 214 : Paiements agroenvironnementaux	63
2.3.3. Axe 3: Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale 68 2.3.3.1. Mesure 311: Diversification vers des activités non agricoles 69 2.3.3.2. Mesure 312: Aide à la création et au développement des micro-entreprises 70 2.3.3.3. Mesure 313: Promotion des activités touristiques, 71 2.3.3.4. Mesure 323: Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers 73 2.3.3.5. Mesure 331: Formation et information 74 2.3.3.6. Mesure 341: Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre 75 2.3.4. Axe 4: LEADER. 76 2.3.4.1. Mesure 411: Compétitivité 78		
2.3.3. Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale682.3.3.1. Mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles692.3.3.2. Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises702.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques,712.3.3.4. Mesure 323 : Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers732.3.3.5. Mesure 331 : Formation et information742.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre752.3.4. Axe 4 : LEADER762.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité78		
2.3.3.1. Mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles692.3.3.2. Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises702.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques,712.3.3.4. Mesure 323 : Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers732.3.3.5. Mesure 331 : Formation et information742.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre752.3.4. Axe 4 : LEADER762.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité78		
2.3.3.2. Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises702.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques,712.3.3.4. Mesure 323 : Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers732.3.3.5. Mesure 331 : Formation et information742.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre752.3.4. Axe 4 : LEADER762.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité78		
2.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques, 71 2.3.3.4. Mesure 323 : Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers 73 2.3.3.5. Mesure 331 : Formation et information 74 2.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre 75 2.3.4. Axe 4 : LEADER 76 2.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité 78		
2.3.3.5. Mesure 331 : Formation et information 74 2.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre 75 2.3.4. Axe 4 : LEADER 76 2.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité 78		
2.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre 75 2.3.4. Axe 4 : LEADER 76 2.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité 78		
2.3.4. Axe 4: LEADER. 76 2.3.4.1. Mesure 411: Compétitivité 78		
2.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité		
82		82
2.3.4.3. Mesure 421 : Coopération	2.3.4.4. Mesure 431 : Fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences ainsi qu'a	ctions de



5.1. LES ACTIONS DE SUIVI ET D'EVALUATION	92
5.1.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2012	92
5.1.2. Actions relatives au niveau national	
5.1.3. Actions relatives au niveau communautaire	
5.2. SYNTHESE DES PROBLEMES IMPORTANTS RENCONTRES DANS LA GESTION DU PRO	•
MESURE EVENTUELLEMENT PRISE, Y COMPRIS LES REPONSES APPORTEES AUX OBSERV	
L'ARTICLE 83 DU REGLEMENT (CE) NO 1698/2005	
5.3. RECOURS A L'ASSISTANCE TECHNIQUE	
5.4. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA PUBLICITE DU PROGRAMME CONFORMEN REGLEMENT (CE) NO 1698/2005	
5.4. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA PUBLICITE DU PROGRAMME CONFORMEN	
REGLEMENT (CE) NO 1698/2005	MUNAUTAIRES DA DES PROBLEMES ITER117
5. DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMP LE CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE I RENCONTRES ET LES MESURES ADOPTEES POUR LES TRA	MUNAUTAIRES DA DES PROBLEMES ITER117
5. DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMP LE CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE I RENCONTRES ET LES MESURES ADOPTEES POUR LES TRA 6.1 RESPECT DES REGLES EN MATIERE DE CONCURRENCE	MUNAUTAIRES DA DES PROBLEMES ITER117
DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMME CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE I RENCONTRES ET LES MESURES ADOPTEES POUR LES TRA 6.1 RESPECT DES REGLES EN MATIERE DE CONCURRENCE	MUNAUTAIRES DA DES PROBLEMES ITER117
. DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMP LE CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE I RENCONTRES ET LES MESURES ADOPTEES POUR LES TRA 6.1 RESPECT DES REGLES EN MATIERE DE CONCURRENCE	MUNAUTAIRES DA DES PROBLEMES ITER
DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMME CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE I RENCONTRES ET LES MESURES ADOPTEES POUR LES TRA 6.1 RESPECT DES REGLES EN MATIERE DE CONCURRENCE	MUNAUTAIRES DA DES PROBLEMES ITER
DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMPLE CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE I RENCONTRES ET LES MESURES ADOPTEES POUR LES TRA 6.1 RESPECT DES REGLES EN MATIERE DE CONCURRENCE	MUNAUTAIRES DA DES PROBLEMES ITER
. DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMPLE CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE I RENCONTRES ET LES MESURES ADOPTEES POUR LES TRA 6.1 RESPECT DES REGLES EN MATIERE DE CONCURRENCE	MUNAUTAIRES DA DES PROBLEMES ITER
. DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMPLE CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE I RENCONTRES ET LES MESURES ADOPTEES POUR LES TRA 6.1 RESPECT DES REGLES EN MATIERE DE CONCURRENCE	MUNAUTAIRES DA DES PROBLEMES ITER
. DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMPLE CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE I RENCONTRES ET LES MESURES ADOPTEES POUR LES TRA 6.1 RESPECT DES REGLES EN MATIERE DE CONCURRENCE	MUNAUTAIRES DA DES PROBLEMES ITER
. DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMPLE CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE I RENCONTRES ET LES MESURES ADOPTEES POUR LES TRA 6.1 RESPECT DES REGLES EN MATIERE DE CONCURRENCE	MUNAUTAIRES DA DES PROBLEMES ITER
6.1 RESPECT DES REGLES EN MATIERE DE CONCURRENCE 6.2 RESPECT DES REGLES EN MATIERE DE CONCURRENCE 6.3 RESPECT DES REGLES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS 6.4 RESPECT DES REGLES RELATIVES A LA PROTECTION ET L'AMELIORATION DE L'EN 6.4 RESPECT DES REGLES RELATIVES A LA PROMOTION DE L'EQALITE ENTRE HOMMES DISCRIMINATION 6.4.1. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes 6.4.2 Promotion de la non discrimination 6.5 ARTICULATION AVEC LE POSEIDOM	MUNAUTAIRES DA DES PROBLEMES ITER



Introduction

Approbation du Programme de Développement Rural de l'île de la Réunion

Le PDR de l'Ile de La Réunion (CCI 2007FR06RPO006) a été approuvé par la Commission Européenne le 28 novembre 2007, Décision C(2007) 5947.

✓ Modification de décembre 2008 (version 2)

Une modification du programme a été introduite le 29 décembre 2008 et visait les points suivants :

- Précisions techniques nécessaires à la mise en œuvre de la mesure 214 du programme (mesures agroenvironnementales);
- Notification d'un TOP UP pour la défiscalisation et pour la déductibilité de la TVA non perçue récupérable (NPR) lié aux mesures 121 modernisation des exploitations agricoles et 123.1 Evolution de l'outil agro industriel.

Les services de la Commission ont accusé réception de cette demande au 31 décembre 2008. La proposition de modification a été validée par courrier en date du 16 juin 2009 qui entérine également que les top-up relatifs aux mesures 121 et 123 peuvent être cumulés avec les aides FEADER et des contreparties nationales jusqu'à concurrence d'un plafond d'aide publique de 75%.

✓ Révision de juillet 2009 dans le cadre du Bilan de Santé de la PAC (version 3)

Une révision a été introduite le 24 juillet 2009 pour mettre en place de nouvelles mesures, cofinancées par le FEADER à hauteur de 75% dans le cadre des crédits alloués à la Réunion au titre du Bilan de Santé de la PAC.

La Réunion dispose de 1,942 M€ de FEADER supplémentaire sur le volet I.C.H.N. au titre de la revalorisation des 25 premiers hectares depuis novembre 2009 et depuis 1^{er} janvier 2010 de 8,418 M€ de crédits FEADER supplémentaires au titre du volet des nouveaux défis du Bilan de Santé de la PAC.

- Par courrier du 22 février 2010, la Commission a accepté, en application de 6 paragraphe 1 point c) du Règlement (CE) 1974/2006 les différentes modifications proposées.
- Par décision C(2010)1163 en date du 05 mars 2010 la Commission a approuvé la révision du PDR de la Réunion.
- ✓ Révision de mai 2011 suite à l'évaluation à mi-parcours (version 4)

Une révision a été introduite le 29 mars 2011 suite à l'évaluation à mi-parcours du PDR Réunion visant notamment à prendre en compte les remarques formulées pour améliorer les objectifs et les résultats.

- Accélérer la validation des derniers cadres d'intervention, notamment pour les mesures sylvicoles et l'axe de coopération leader;
- Fiabiliser les indicateurs de réalisation physique ;



- Réconcilier les écarts entre les montants engagés (suivi dans OSIRIS) et les montants programmés (suivi par l'AGILE);
- Cibler des actions vers les exploitants devant particulièrement améliorer leur compétitivité;
- Poursuite l'effort d'investissements dans les exploitations permis par les mesures clés du programme (121, 123, 125) dans un objectif d'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier;
- Renforcer la programmation des mesures agro-environnementales (MAE), en particulier des MAE territorialisées;
- Dynamiser l'axe 4 LEADER en simplifiant le système de gestion, en informant mieux les bénéficiaires potentiels et en mobilisant un plus vaste réseau d'acteurs, relais de terrain;
- Dynamiser le réseau rural régional.

Par courrier en date 5 Aout 2011 la Commission a fait part de ses observations et de ses remarques sur le projet de PDRR présenté auxquelles il a répondu le 4 novembre 2011.

La décision finale d'acceptation a été prise par la Commission le 7 février 2012 pour les modifications et le 24 février 2012 pour les dispositions relevant de la révision.

✓ Modification de mars 2012 (version 5)

Une modification a été introduite le 7 mars 2012. Cette proposition de modification concerne la mesure 123.2 « Aides aux entreprises sylvicoles ». Il s'agit, d'une part d'étendre le champ d'application de la mesure à l'ensemble des entreprises œuvrant dans le domaine forestier et d'autre part de modifier la liste du matériel éligible.

Par courrier en date du 29 mai 2012, la Commission a accepté cette proposition de modification du PDRR.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 82 du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural (FEADER), le rapport annuel d'exécution est présenté « pour la première fois en 2008, et au plus tard le 30 juin de chaque année »

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme.

Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31 décembre 2012.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains Comités de suivi.



1. Modifications des conditions générales

1.1. Modifications des conditions générales ayant un impact direct sur les conditions de mise en œuvre du programme (c'est-à-dire changements législatifs ou évolutions inattendues du contexte socio-économique).

A la Réunion, les effets de la crise économique mondiale se sont manifestés progressivement depuis l'année 2008, modifiant le contexte de la mise en œuvre des programmes opérationnels.

En effet, l'année 2008 a été caractérisée par une hausse exceptionnelle du cours mondial du pétrole.

Cette augmentation s'est traduite, d'une part, par l'augmentation du prix des carburants et, d'autre part, par l'augmentation du coût des matières premières fabriquées à partir du pétrole, à savoir les matières plastiques mais également les engrais.

Ainsi, la Réunion étant une économie insulaire dépendante de ses approvisionnements, toutes les activités économiques de l'île ont répercuté sur le prix de vente de leurs biens et de leurs services cette hausse du coût des carburants et des matières premières.

Le pouvoir d'achat des ménages s'est progressivement réduit et les entreprises ont réduit leurs achats de consommation intermédiaire à destination de leurs fournisseurs. Ces derniers ont été contraints, à leur tour, de réduire leur production, et donc leur consommation intermédiaire, entraînant un effet de cascade.

La réduction de la demande adressée aux entreprises a poussé ces derniers à réduire leur masse salariale, impliquant des pertes d'emplois dans les ménages qui ont moins consommé, amplifiant l'effet de la baisse de pouvoir d'achat.

Ce mécanisme a touché tous les secteurs d'activités de l'île à savoir la production industrielle, le commerce et les services.

En ce qui concerne le moteur de la croissance réunionnaise (le secteur du bâtiment et des travaux publics), il a subi en plus des effets de la crise économique généralisée, les effets de la fin des grands chantiers publics (route des tamarins, port, baisse de la production de logements sociaux) et les effets de la modification des conditions de défiscalisation prévue dans la loi pour le développement économique des outre-mer.

Par contre, d'un point de vue général, un des premiers impacts enregistré des effets de cette crise mondiale à la Réunion est la dégradation significative du marché du travail.

Ainsi, à fin décembre 2011, 122 240 réunionnais étaient inscrits à Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi de catégorie A, soit 19 980 demandeurs d'emploi de catégorie A supplémentaires par rapport à 2008, (+ 17,5 %).

De plus, dans ce contexte de ralentissement économique durable, l'accessibilité au crédit des entreprises et des particuliers s'est considérablement réduite.

Aussi, pour faire face à cette situation, différentes mesures ont été prises tant au niveau communautaire, que national ou local (Cf. 2.4.5).



Au niveau communautaire, trois mesures, en particulier, visaient un impact important sur la programmation :

- ✓ l'extension de la période d'éligibilité des dépenses du DOCUP 2000-2006 jusqu'au 30 Juin 2009 pour l'ensemble des fonds ;
- √ l'attribution d'une avance supplémentaire qui augmentait le volume des crédits mis à disposition et diminuait les montants à justifier lors de la première échéance du dégagement d'office pour le FEDER et le FSE;
- ✓ l'extension des possibilités de déclaration forfaitaires des dépenses pour le FEDER et le FSE

Pour mémoire, un travail important a été réalisé au niveau national pour la mise en place d'un plan de relance en 2009. Les propositions de modification du PO FSE Réunion ont été étudiées, mais elles n'ont pas été retenues dans la mesure où les orientations du FSE à La Réunion intègrent déjà les priorités affichées dans le plan de relance national.

De même, une vaste concertation avait été menée d'avril à octobre 2009 auprès des territoires d'Outre-mer : les Etats-Généraux de l'Outre-mer. Les premières mesures opérationnelles ont été décidées par le Comité Interministériel de l'Outre-mer du 6 novembre 2009 qui a été présidé par le Chef de l'Etat.



1.1.1 La Loi pour le Développement Economique des Outre-mer (LODEOM)

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- ✓ Dans son titre 1^{er}, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars 2009. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- ✓ Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR/IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène. Ces secteurs sont :
 - La recherche développement ;
 - Les technologies de l'information et de la communication ;
 - L'agro-nutrition;
 - Les énergies renouvelables ;
 - L'environnement :
 - Le tourisme.



Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de réallocation des moyens (T.V.A.-non perçue récupérable.), aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31, créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (F.E.I.).

- ✓ Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais en y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Observatoire du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- ✓ Dans son titre IV, la LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'ANT devenue LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50).
- ✓ Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines tous les deux ans.

1.1.2 La loi « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir l'Etat et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et a abouti à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un comité opérationnel Outre-mer a été créé.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.



Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- ✓ Lutte contre le changement climatique ;
- √ Réduction des consommations d'énergie des bâtiments ;
- ✓ Urbanisme;
- ✓ Transports;
- ✓ Energie;
- ✓ Recherche dans le domaine du développement durable ;
- ✓ Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels ;
- ✓ Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable ;
- ✓ Gestion intégrée de la mer et du littoral ;
- ✓ Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets ;

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres ler à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

✓ Dans le domaine de l'énergie :

- Parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités;
- Développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer;
- Développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030;
- Engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité;
- Adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer;



✓ Dans le domaine des déchets :

- Atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés;
- Prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer;
- Favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales;

✓ Dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :

- Mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables;
- Valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du point j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992;
- Réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane;
- Mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.

✓ Dans le domaine de l'eau :

- Inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction;
- Favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.

✓ Dans le domaine des pollutions et de la santé :

- Atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants;
- Assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
- Engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015;
- Engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.
- ✓ **Dans le domaine des transports** : mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable ;
- ✓ Dans le domaine de la lutte contre le changement climatique mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.



Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Au niveau local le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle de l'Environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- ✓ Bâtiments et urbanisme,
- ✓ Transports,
- ✓ Energie,
- ✓ Biodiversité,
- ✓ Risques, santé, déchets,
- ✓ Gouvernance.

En voici les principaux objectifs par chantier :

→ Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme

<u>Objectif</u>: Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- ✓ Engager une rupture technologique dans le neuf et accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- ✓ Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

→ Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité

Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- ✓ Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- ✓ Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- ✓ Expérimenter le péage urbain
- ✓ Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes



→ Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone

<u>Objectif</u>: Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- √ Favoriser le développement des énergies renouvelables
- ✓ Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- ✓ Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plans d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- ✓ Etendre les certificats d'économies d'énergie.

→ Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- ✓ Elaborer la Trame verte et bleue
- ✓ Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- ✓ Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- ✓ Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- ✓ Protéger la mer et le littoral

→ Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

<u>Objectif</u>: Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- ✓ Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- ✓ Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- ✓ Réforme du CESE et des CESR
- Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel



→ Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé

<u>Objectif</u>: Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes et en gérant plus durablement les déchets.

- ✓ Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- ✓ Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- ✓ Etendre les moyens de lutter contre les inondations
- ✓ Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- ✓ Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)



1.1.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-mer et le Comité Interministériel de l'Outre-mer

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- ✓ Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- ✓ Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- ✓ Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- ✓ Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- ✓ Comment rénover partout le dialogue social ?
- ✓ Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- ✓ Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- ✓ Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un Comité Interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité Interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- ✓ De définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental;
- ✓ D'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques ;
- ✓ D'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-mer et probablement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.



Thématique des prix et de la concurrence

- ✓ La circulaire de création du Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence a été finalisée :
- ✓ Respect du contrôle des accords volontaires de prix entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles réguliers depuis fin septembre 2009 ;
- ✓ Nomination d'une personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix ;
- ✓ Réforme du prix des carburants : le décret intégrant les éléments de la réforme est en examen au Conseil d'Etat :
- ✓ La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer.

Production locales et de développement

- ✓ Améliorer l'accès au marché des TPE/PME
 - Circulaire concernant l'accès des PME à la commande publique dans le cadre du code des marchés publics 2006 dans les départements d'outre-mer, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre et Miquelon a été signée le 19 juin 2010;
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME;
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- ✓ Accès au financement et accès au crédit
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI;
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) ont été prolongées jusqu'à fin 2010;
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics;
 - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filières animales et végétales) a pu être ainsi encouragée;
 - Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole (il s'agit de la création des instituts techniques agricoles): La Réunion (avec ARMEFLHOR) est d'accord pour déposer son dossier en 2010. La Martinique avance également rapidement dans sa réflexion d'un organisme multi-filières.



Grands projets structurants

- ✓ Soutien au tourisme :
 - Bonification des chèques vacances ;
 - Université à rayonnement régional : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education ;
- ✓ Logement : Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€ pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).
- ✓ Dialogue social : Reconnaître le fait syndical pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.
- ✓ Gouvernance:
 - Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires ;
 - Assouplissement des visas ;
 - Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-mer en matière de coopération régionale;
 - Un pôle « Outre-mer » a été mis en place, au 1er janvier 2010, au sein de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut- fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères;
 - La suppression du double contrôle d'identité a été expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France puis étendu à la Réunion.
 - Présence des ultramarins dans les ambassades est à développer.
 - Commissaire au développement endogène : Le Commissaire au développement endogène "Réunion-Mayotte" a été installé en 2010.
- ✓ Insertion et égalité des chances
 - Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
 - Fonds d'expérimentation jeunesse dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projets : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.



1.1.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2009.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 19 juillet 2011, la décision n°448/2011/UE qui modifie la décision 2004/162/CE du 1er février 2004, relative au régime d'exonérations/réductions d'octroi de mer accordées à certains produits dans les départements d'outre-mer.

Cette décision, qui entre en vigueur le 1er février 2012, prévoit :

- ✓ Le retrait des listes A, B et C des produits figurant à l'annexe de la décision 2004/162/CE pour lesquels il n'existe plus de productions locales ou pour lesquels les différentiels ne sont plus appliqués ;
- ✓ Une diminution du différentiel maximum de taxation autorisé pour certains produits pour lesquels la Commission constate une sous utilisation;
- ✓ Le retrait des produits pour lesquels aucune importation de produits équivalents à la production locale n'est constatée pendant les trois années (2005/2006/2007) analysées par la Commission;
- ✓ L'insertion dans la liste guyanaise d'une cinquantaine de produits pouvant bénéficier d'un différentiel de taxation.

La décision n°448/2011/UE du Conseil fait suite à la proposition et au rapport adoptés en décembre 2010 par la Commission et qui ont été établis sur la base du document de synthèse remis par les autorités françaises en avril 2010.

L'octroi de mer contribue de manière essentielle au développement économique des régions d'outre-mer.

Depuis la transmission de ces documents, les régions d'outre-mer restent affectées comme partout ailleurs par la crise économique et financière mondiale et la dégradation de la conjoncture.

La dynamique économique du début des années 2000, caractérisée par d'importants chantiers de construction en habitat et en infrastructures (routes, établissements scolaires...) s'est renversée depuis 2009.

Les données relatives à l'emploi traduisent cette aggravation de la situation socio-économique des DOM, dans des proportions démontrant l'extrême fragilité et la vulnérabilité de ces petites économies « insulaires ».



Néanmoins, malgré cette dégradation de la conjoncture, le taux de création d'entreprises est resté élevé dans les quatre régions d'outre-mer par rapport à celui constaté en France continentale. Ce taux, tiré par les créations de très petites entreprises (TPE) dans les secteurs clés pour les économies domiennes que sont l'agro-nutrition et le BTP, justifie la pertinence de l'aide fiscale apportée par les différentiels de taux d'octroi de mer en tant que facteur de dynamisme de la création d'entreprises de production locale.

L'octroi de mer se situe donc au premier rang des outils d'intervention publique dans les régions d'outre-mer et contribue de manière essentielle au développement économique des départements d'outre-mer.

Le soutien apporté par l'octroi de mer représente une part substantielle du PIB marchand des régions d'outre-mer.

L'octroi de mer constitue un soutien essentiel à la production locale et les différentiels de taux autorisés par la Commission, malgré la persistance de handicaps structurels lourds qui frappent les économies domiennes, ont été utilisés avec le plus de souplesse possible par les conseils régionaux dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

Le régime d'aide aura ainsi permis, dans une grande majorité des cas, de limiter dans des secteurs importants en termes d'emplois, notamment, la grande dépendance au regard des importations des quatre régions d'outre-mer.

Dans des marchés intérieurs globalement croissants, dans lesquels la production locale a des difficultés à gagner des parts de marché, la part des importations démontre bien par ailleurs que l'aide par les différentiels d'octroi de mer ne constitue toujours pas une entrave aux importations.



1.1.5 Les mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes convergence 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base réglementaire du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) no 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE:

- ✓ Un versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu sur le FEDER (Convergence et Coopération territoriale) et le FSE ;
- ✓ La possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux » au titre du FEDER Convergence ;
- ✓ Le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et expérimenté par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

Aides compatibles d'un montant limité (ACML)

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.

Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.



Ces prêts à taux bonifiés ont pu être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt a pu concerner des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

Aides temporaires sous forme de garantie

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

Aides temporaires en capital-investissement

Le régime d'aide temporaire (n° 36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1er juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009-2010.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après :

- ✓ S'agissant du FEDER, la stratégie c'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant un effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement – innovation;
- ✓ S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.



1.1.6 La Loi de Modernisation de l'agriculture

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 fixe plusieurs objectifs à l'agriculture française. L'ensemble des dispositions de cette loi s'applique dans les DOM.

- ✓ 1. Renforcer la sécurité alimentaire
 - Par la mise en place d'une politique publique de l'alimentation déclinée en un programme national pour l'alimentation (PNA) comprenant les outils suivants ;
 - Un observatoire de l'alimentation ;
 - La mobilisation du fonds de valorisation et de communication pour financer les actions du PNA;
 - L'engagement des industriels agroalimentaires ;
 - La possibilité de rendre obligatoire l'indication du pays d'origine ;
 - Le respect des règles nutritionnelles ;
 - L'encadrement de la distribution de l'aide alimentaire

✓ 2. Modifier les missions de l'enseignement agricole

Les mesures phares de cet objectif sont :

- Une modification des missions de l'enseignement et de la formation agricoles publics;
- Une modification des règles portant sur les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole;
- La création d'un conseil de l'éducation et de la formation ;
- L'alignement des missions de l'enseignement et de la formation agricoles privés sur celles de l'enseignement et de la formation professionnelles publics;
- Une nouvelle dénomination de l'enseignement et de la formation agricoles : aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

✓ 3. Renforcer la compétitivité de l'agriculture

Les enjeux de cet objectif sont :

- Le renforcement du pouvoir de marché des agriculteurs en consolidant organisations de producteurs et les interprofessions;
- Le recours aux dispositifs de couverture des risques par la mise en place d'un fonds de gestion à 3 sections (une section pour indemniser les pertes économiques liées à des aléas sanitaires ou environnementaux, une section pour financer les aides aux primes d'assurance récolte portée à 65 %, une section pour indemniser au titre des calamités agricoles);
- La facilitation du fonctionnement des entreprises agricoles par la réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation au titre des installations classées pour les élevages, et par la simplification des procédures d'enregistrement en cas de regroupement ou modernisation d'exploitations d'élevage sans augmentation de capacités;



Le lissage des prélèvements pour prendre en compte l'irrégularité des résultats par notamment la possibilité d'acquitter en deux fois, par la possibilité d'affecter les terres utilisées pour l'exercice de l'exploitation au patrimoine personnel, par la révision des indices d'actualisation du prix des fermages.

✓ 4. Préserver les terres agricoles

Les mesures phares de cet objectif sont :

- L'observatoire de la consommation des espaces agricoles ;
- L'instauration d'une commission départementale ;
- Une taxation sur les plus values dégagées lors de la vente de terrains nus devenus constructibles;
- Un encadrement de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles.
- √ 5. Mobiliser le bois des forêts et réorganiser les chambres d'agricultures
 - Les mesures phares de cet objectif sont :
 - L'instauration dans chaque région d'un plan pluriannuel régional de développement forestier;
 - La mise en place de stratégies locales de développement forestier;
 - La définition des compétences des chambres d'agricultures en matière forestière, réintroduites et actualisées;
 - L'affectation des moyens des chambres d'agricultures au niveau régional.

1.1.7 Réflexions en cours

A ce stade au plan national, il n'y a pas d'autres changements législatifs ou d'évolutions notables du contexte économique attendues qui pourraient avoir un impact sur les conditions de mise en œuvre du programme.



1.2. Changements des politiques communautaires et nationales ayants des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEADER et celle des autres instruments financiers.

A ce stade, il n'y a pas de modification des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEADER et celle des autres instruments financiers.

Il convient de signaler que le POSEI France a été modifié et les nouvelles modifications ont été approuvées par décision de la Commission Européenne, notifiée à la France le 8 octobre 2007. Ces modifications ont permis la prise en compte de la poudre de lait et du malt pour la bière dans le cadre des Régimes Spécifiques d'Approvisionnement ; il n'y a pas d'impact sur le FEADER en matière d'articulation entre les programmes.

Le POSEIDOM a fait l'objet de modifications en 2008. La version modifiée 2008 du POSEIDOM France est la version consolidée suite à la notification AGRID/16393 du 04 juillet 2008, elle n'inclut pas de modification notable pour les mesures concernant la Réunion.

En 2009, une évaluation des mesures mises en œuvre en faveur des régions ultrapériphériques (POSEI) et des petites îles de la mer Egée dans le cadre de la politique agricole commune a été financée par la Commission Européenne.

L'évaluation a concerné la mise en œuvre des deux instruments clés des programmes : le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) et les Mesures en Faveur des Productions Agricoles Locales (MFPAL), après la réforme de 2006 (règlements du Conseil (CE) 247/2006 pour les RUP et (CE) 1405/2006 pour les PIME). Pour des raisons analytiques la période 2001 à 2006 a aussi été couverte.

L'évaluation a pris aussi en compte les Organisations Communes des Marchés (OCM) sucre, banane, le régime de paiement unique et le règlement de développement rural (RDR).

L'évaluation couvre successivement :

- ✓ Les effets du RSA sur l'approvisionnement et la couverture des surcoûts (question d'évaluation, l'effet de la modalité « importation avec exonération de droit de douane » du RSA, puis la transmission des avantages du RSA à l'utilisateur final;
- ✓ Ceux des MFPAL sur la compétitivité des productions et le revenu des producteurs ;
- ✓ La cohérence des mesures RSA et MFPAL, leur complémentarité avec les autres autres dispositifs et les effets sur le développement et la diversification en zone rurale ;
- ✓ La charge administrative.



Suite à l'accord sur le bilan de santé de la PAC obtenu le 20 novembre 2008, les orientations nationales ont été fixées début 2009. Le Bilan de Santé traduit la volonté des États-membres d'adapter, avant l'échéance des perspectives financières 2007-2013 et de la révision de l'ensemble des politiques communes en 2013, cette politique aux évolutions de son environnement. Compte tenu de ces éléments une modification du programme a été nécessaire courant 2009 pour prendre en compte les orientations et les objectifs fixés dans le cadre du volet nouveaux défis, à travers la biodiversité, le changement climatique, la gestion de l'eau et les énergies renouvelables.

En 2010 de nouvelles mesures ont été introduites dans le POSEI, ces dispositions touchent notamment les interventions suivantes :

Régime spécifique d'approvisionnement : aide à l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique.

Mesure structuration de l'élevage (filières animales) et de manière plus spécifique pour la Réunion :

- ✓ Aide à la mise en marché et à la commercialisation des produits interprofessionnels de la viande et du lait sur le marché réunionnais (projet DEFI);
- ✓ Aide à la croissance maîtrisée de la production (projet DEFI) ;
- ✓ Aide à la communication (projet DEFI);
- ✓ Aides à la filière caprine : aide au soutien de l'acquisition de reproducteurs produits localement ; aide à l'accroissement du cheptel ; aide à la sécurisation des élevages caprins ; aide visant à favoriser le recours à l'insémination artificielle ; aide à la commercialisation dans les structures organisées ;
- ✓ Aides à la filière apicole : aide au maintien sanitaire des colonies ; aide à la fidélisation au groupement de commercialisation apicole.

Mesure diversification végétale (tous DOM) :

- ✓ Aide au conditionnement;
- ✓ Aide à la commercialisation de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ;
- ✓ Aide au transport de produits végétaux entre les DFA :
- ✓ Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire à la Réunion et en Guadeloupe;
- ✓ Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques ;
- ✓ Mesure de structuration des filières de diversification végétale : aide à l'animation interprofessionnelle de la filière ; aide à la création de système d'information de type « bourse aux fruits et légumes » ; aide à la connaissance du fonctionnement des marchés et observatoire ; aide au stockage réfrigéré collectif des produits ; aide à la promotion de la consommation des fruits et légumes locaux ;
- ✓ Création d'un réseau de références pour les productions végétales.

Une nouvelle version du programme modifié a été approuvée par Décision C(2010)763 de la Commission du 09/02/2010.

2. État d'avancement du programme par rapport aux objectifs fixés, sur la base d'indicateurs de réalisation et de résultat

Le niveau d'avancement global du programme a connu une évolution régulière depuis 2010 :

- ✓ Le niveau de programmation du FEADER au 31.12.2012 est de 70,02 %. Après un début de programmation retardé en 2008 suite à l'approbation tardive du PDRR, le rythme de programmation s'est progressivement accéléré.
- ✓ Le montant des dépenses déclarées est de 33,54 % au 31 décembre 2012.
- ✓ Le seuil de Dégagement d'Office (DO) a été franchi le 17 octobre 2012. Au 31 décembre 2012, le niveau des paiements est de 110,5 M€, soit une marge constatée de 11,4 M€ par rapport au seuil de DO.
- ✓ Les résultats globaux de la mise en œuvre du FEADER sont présentés dans les graphiques et le tableau ci-dessous (en M€) :

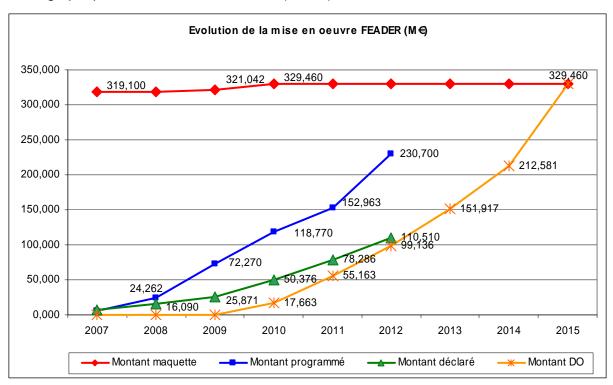




Tableau synthétique de suivi des montants FEADER programmés et payés au 31 decembre 2012

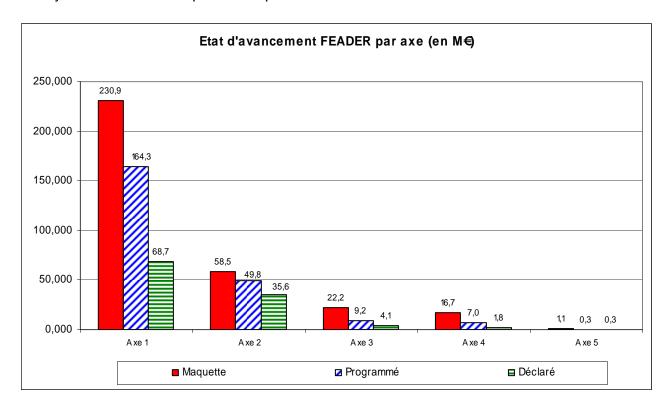
	Tableau Synthetique de Sulvi des montants FEADER programmes et			Programmé Payé		
Axe	Mesure	Prévu	Montant	%	Montant	%
	-					
	Mesure 111 - formation professionnelle et actions	45.000	00.707	04.000/	00.007	00.000/
	d'information	45,303	36,707	81,03%	28,667	63,28%
	Mesure 112 - installation de jeunes agriculteurs	3,505	2,843	81,11%	1,991	56,80%
	Mesure 113 - retraite anticipée des agriculteurs et des	4.070	0.000		0.400	50.000/
	travailleurs agricoles	4,279	3,089	72,19%	2,168	50,66%
	Mesure 114 - recours aux services de conseil par les	0.675	0.206	EQ 710/	0.222	24 420/
	agriculteurs et les sylviculteurs	0,675	0,396	58,71%	0,232	34,43%
	Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles	30,612	24,090	78,69%	10,223	33,40%
	Mesure 122 - amélioration de la valeur économique des	4,035	3,196	79,20%	1,168	28,95%
1	forêts	4,033	3,190	79,2076	1,100	20,9376
	Mesure 123 - accroissement de la valeur ajoutée des	34,032	30,257	88,91%	6,844	20,11%
	produits agricoles et sylvicoles	34,032	30,237	00,3170	0,044	20,1170
	Mesure 124 - Coopération en vue de la mise en œuvre de	2,680	0,120	4,46%		
	nouveaux produits, procédés et technologie.	2,000	0,120	4,4070		
	Mesure 125 - amélioration et développement des					
	infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des	105,730	63,635	60,19%	17,421	16,48%
	secteurs agricole et forestier					
	Mesure 131 - Identification des bovins et des caprins	0,039	0,013	33,20%		
	Total	230,890	164,345	71,18%	68,715	29,76%
		04.040	00.040	00 700/	00.040	00.700/
	Mesures 211 & 212 : ICHN	31,842	26,343	82,73%	26,343	82,73%
	Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux	15,829	13,417	84,76%	6,132	38,74%
2	Mesure 226 - reconstitution du potentiel forestier et	1,800	2,348	130,47%		
	adoption de mesures de prévention Mesure 227 - Investissements non productifs	9,000	7,727	85,85%	3,142	34,91%
	Total	58,471	49,835	85,23%	35,616	60,91%
	Total	30,471	13,000	03,2370	33,010	00,3170
	Mesure 311 - diversification vers des activités non				1	
	agricoles	1,330	0,320	24,09%	0,216	16,20%
	Mesure 312 - aide à la création et au développement des					
	micro entreprises	1,240	0,348	28,10%	0,147	11,84%
	Mesure 313 - encouragement des activités touristiques	13,797	4,295	31,13%	0.939	6,80%
	Mesure 323 - Conservation et valorisation des	,	,	,	-,	-,
3	écosystèmes forestiers	0,089	0,089	100,00%		
	Mesure 331 - formation et information des acteurs	4.000	0.000	70.000/	0.747	E0.400/
	économiques dans les domaines couverts par l'axe 3	1,233	0,888	72,03%	0,717	58,16%
	Mesure 341 - Acquisition de compétences, animation et	4.506	2.246	70,90%	2.120	46,93%
	mise en œuvre	4,536	3,216	70,90%	2,129	46,93%
	Total	22,225	9,157	41,20%	4,147	18,66%
	Mesure 411 - compétitivité	2,297	1,306	56,86%	0,338	14,69%
	Mesure 413 - qualité de la vie/diversification	12,123	4,167	34,37%	0,499	4,12%
4	Mesure 421 - coopération	0,100	0,000	0,00%		
	Mesure 431 - Fonctionnement et animation LEADER	2,218	1,550	69,87%	0,925	41,71%
	Total	16,738	7,023	41,96%	1,762	10,53%
_	<u> </u>					
5	Total Axe 5 - assistance technique	1,136	0,340	29,96%	0,271	23,82%
	Total adades	200 400	220 722	70.000/	440.540	22 540/
	Total général	329,460	230,700	70,02%	110,510	33,54%



Tableau synthétique de suivi des montants FEADER programmés et certifiés dans le cadre du volet nouveaux défis du Bilan de Santé de la PAC

A	Manus	Préson	Programmé		Payé	
Axe	Mesure Prévu		Montant	%	Montant	%
	Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information	3,080	1,870	60,69%	0,406	13,18%
	Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles	0,675	0,922	136,64%	0,718	106,44%
1	Mesure 124 - Coopération en vue de la mise en œuvre de nouveaux produits, procédés et technologie.	2,680	0,120	4,46%		
	Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	0,988	0,836	84,61%		
	Total	7,424	3,748	50,48%	1,124	15,15%
	Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux	0.905	0.900	99.45%	0,251	27,73%
2	Total	0,905	0,900	99,45%	0,251	27,73%
3	Mesure 323 - Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	0,089	0,089	100,00%		
	Total	0,089	0,089	100,00%	0,000	0,00%
	Total DCD	0.440	4 707	EC 070/	4 270	4.0.040/
	Total BSP	8,418	4,737	56,27%	1,376	16,34%

L'analyse de l'avancement par axe se présente comme suit :





- ✓ L'axe 1 : le taux de programmation est passé de 46 % en 2011 à 71 % en 2012 avec une programmation de 63 millions d'euros sur la mesure 125 relative à l'amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricoles et 30 millions d'euros sur la mesure 123 relative à l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles. Le taux de déclaration de 29 % est en deçà des prévisions ;
- ✓ L'axe 2: le taux de programmation est passé de 62 % en 2011 à 85 % en 2012 avec la programmation de 26 millions d'euros sur les ICHN et 13 millions d'euros sur les MAE. Le taux de déclaration de 61 % est satisfaisant.
- ✓ L'axe 3: Après un retard pris au démarrage du programme, il est constaté que la programmation progresse doucement passant de 29 % en 2011 à en 41 % 2012. Il en est de même pour le taux de déclaration des dépenses, évoluant de 11 % en 2011 à 19%.
- ✓ L'axe 4: Avec un taux de programmation de 42 % en 2012 (contre 24 % en 2011) et un taux de déclaration de 11 % en 2012 (contre 5 % en 2011) on constate que le rythme de programmation et de déclaration de dépenses s'accélère et atteint sa vitesse de croisière. En effet, le mode de désignation des GAL a nécessité de nombreux mois de travail, ce qui a différé la mise en œuvre des actions visées par LEADER.
- ✓ L'axe 5 : Avec un taux de programmation de 30 % en 2012 (contre 22 % en 2011) et un taux de déclaration de 24 % en 2012 (contre 16 % en 2011), son avancée reste modérée. Néanmoins, les niveaux de programmation et de certification devraient s'accélérer en 2013.

Le tableau ci-dessous permet de constater l'état d'avancement par mesure du PDR Réunion en programmation et en paiement au 31 décembre 2012

Les indicateurs ci-après ont été repris de la partie 4.2 du programme FEADER. Ces indicateurs permettent de fournir une analyse des réalisations, assortie d'une analyse quantitative des progrès accomplis au regard des cibles initialement définies.

Il est à noter que les actions des mesures 211 et 212 ont été déclarées au titre de la mesure 211.

S'agissant des indicateurs d'impact et de résultat, en lien avec les avancées faites depuis 2011 en termes de programmation et de réalisation, ils poursuivent leur évolutions notamment au niveau des axes 1 et 2.

Par ailleurs, l'existence de procédures de gestion, comme le préfinancement par les collectivités, permet aux actions d'être effectivement mises en œuvre sur le terrain notamment au niveau des aides aux exploitations agricoles alors que la part FEADER n'est elle déclarée que bien plus tardivement.



S'agissant des indicateurs de réalisation, la dynamique de programmation et de certification ayant connu un accroissement significatif depuis 2009 les indicateurs ont donc évolué de la même manière, ce qui permet d'avoir, au-delà des mesures de masse de type MAE et ICHN pour lesquels il s'agit de paiements forfaitaires annuels, une appréciation plus représentative de la mise en œuvre du PDR Réunion. Il existe un écart parfois conséquent entre la valeur programmée et la valeur réalisée, dans la mesure où :

- ✓ Ne sont prises en compte pour la valeur réalisée que les opérations soldées et qui ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission. Par ailleurs, il est à noter que l'indicateur « réalisé » n'a pas été renseigné quand l'indicateur de référence a été introduit en 2012.
- ✓ Certains dispositifs préfinancés, qui ont fait l'objet d'une programmation sont encore en cours de rattrapage de saisie et les dépenses correspondantes n'ont donc pas encore été déclarées à la Commission.



2.1 Les indicateurs d'impact

2.1 Les indicateurs d'impact		
Indicateurs	Quantification 2012	Valeur de référence
Croissance économique : Valeur de la production agricole Valeur du résultat agricole / Unité de Travail Annuel Valeur ajouté brute agricole Valeur ajoutée des Industries Agro-	399 M€ 17 576 € 205,11 M€ 276 M€	322,2 M€ 15 200 € 173,9 M€ 440,8 M€
alimentaires	(Agreste 2011)	(Agreste Année 2003)
Création d'emplois : Population Active agricole	21 707 personnes soit 11 749 UTA (Agreste année 2010)	20 103 personnes soit 10 498 UTA (Agreste année 2005)
Emplois salariés dans les IAA	5 328 (ESANE année 2010)	3 191 (TER année 2003)
Renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité : Nombre d'espèces endémiques à la Réunion	ldem valeur de référence	300 espèces végétales, 10 espèces d'oiseaux endémiques et 355 espèces de coléoptères
Nombre d'hectares d'Espaces Naturels Sensibles	1 857 ha (hors espaces forestiers)	43 000 ha (DIREN, Mission Parc, ONF : avec les espaces forestiers)
Maintien de terres forestières à haute valeur naturelle : Superficie boisée	90 000 ha Agreste 2010	85 000 ha
Amélioration de la qualité des eaux : Apport moyen d'azote par hectare de surface utile	109 kg/ha	136 Kg de N / ha de SAU /an (2002 Douanes françaises)
Nombre de captages d'eau protégés	76/208 captages préservés par un périmètre de protection	47/208 captages préservés par un périmètre de protection (Agreste 2005)
Taux de conformité des eaux brutes par rapport aux pesticides (Le taux de conformité est établi une fois par an en faisant le rapport du nombre de points non conformes / nombre de points prélevés en considérant que les eaux brutes superficielles et souterraines sont susceptibles de servir de ressource pour l'alimentation en eau potable (AEP), la conformité est calée sur la base AEP soit 0.1μg par litre par substance et 0,5μg par litre pour l'ensemble des substances.)	Taux de conformité des eaux brutes superficielles et souterraines / produits phyto : 6,7%	10% (Données fournies par l'Office de l'eau et les analyses sont faites au laboratoire de l'Institut Pasteur de Lille)



Indicateurs	Quantification 2012	Valeur de référence
Contribution à la lutte contre les changements climatiques :	Electricité : 2 699 GWh produits au total 911,1 GWh produits par ENR - OER 2010	Electricité : 2271 GWh produits au total 773 GWh produits par ENR Bilan EDF 2005
Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie :	Eau chaude : 182,8 GWh produits par les chauffe-eau solaires OER 2007	Eau chaude : 184 GWh produits par les chauffe-eau solaires Bilan PRME 2005
ENR : Energie Nouvelle et Renouvelable (Hydraulique, éolien, solaire, bagasse) Hypothèse : 670g de CO2 évités pour 1kWh d'ENR	Part globale ENR : 33,7% 686 482 tonnes de CO2 évités	Part globale ENR : 39% 641 190 tonnes de CO2 évités

Indicateurs spécifiques

Indicateurs	Quantification 2012	Valeur de référence
Surface moyenne des exploitations	5,8 ha (agreste 2011)	6,3 ha (Agreste 2005)
Rendement de la canne / ha	78 t/ha (agreste 2011)	72 t/ha (Rapport C.T.I.C.S. 2005 : moyenne 2003 à 2005)
Quantité de sucre produit	206 000 t (agreste 2012)	202 343 t (Rapport C.T.I.C.S. 2005 : année 2005)
Nombre d'exploitations certifiées Bio	31 en 2010	28 en 2006
Préservation des équilibres fonciers	45 313 ha de SAU Agreste 2011	45 553 ha de SAU (Agreste 2005)
Nombre de GAL	2 en 2012	0 en 2006
Superficie totale du territoire des GAL (km2)	188 400 (km2)	Ensemble de la zone des Hauts de l'île correspondant au cœur du Parc et à la zone d'adhésion volontaire du Parc national de La Réunion
Population totale sur le territoire	GAL Cirques plaines et volcans : 58.676 hbts GAL mi- pentes : 81.885 hbts	125 653 hbts

2.2 Les indicateurs de résultat

Pour l'axe 1

Indicateurs	Quantification 2012	Valeur de référence
Nombre de participants qui ont achevé avec succès une session de formation en rapport avec l'agriculture et/ou la forêt : Nombre de stagiaires ayant suivi intégralement la formation	-	203 (moyenne des années 2005 et 2006) – Bilan Région
Accroissement de la production des filières	Canne: 18.357.850 qtx	Canne : 18 600 000 qtx
	Lait: 206.180 hl	Lait : 226 719 hl
	Viande de porc : 11.580 t	Viande de porc : 11 699 t
	Volaille : 14.383 t	Volaille : 13 743 t
	(SAA 2012 provisoire)	(Agreste moyenne lissée de 2000 à 2005)
Accroissement de la valeur ajoutée brute des exploitations / entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute agricole par filière.		
	Filières végétales	<u>Filières végétales</u> :
	2006 : 149 M€	2003 : 120,69 M€
	2007 : 129 M€	2004 : 115,57 M€;
- Filières végétales	2008 : 138,3 M€	2005 : 131,87 M€
	2009 : 151,9 M€	
	2010 : 151,2 M€	
	2011 : 145 M€	
	Filières animales	<u>Filières animales</u>
	2006 : 60 M€	2003 : 49,09 M€
	2007 : 59 M€	2004 : 47,68 M€
- Filières animales	2008 : 58,4 M€	2005 : 51,91 M€
	2009 : 60,18 M€	
	2010 : 62 M€	
	2011 : 60,11 M€	
Valeur ajoutée brute pour les IAA	276 M€(ESANE 2010)	188 M€(INSEE 2003)
Nombre d'exploitations / d'entreprises introduisant de nouveaux produits et/ou de nouvelles techniques : - Nombre d'exploitations ayant obtenu un signe officiel de qualité français ou européen	Label rouge ananas : 7 Label rouge Letchi : 2 CCP Viande Porc : 61 Agriculture raisonnée : 85 Agriculture bio. : 31	30/an



- Taux de mécanisation de la coupe de canne - Taux de mécanisation du	18% des surfaces	13% du tonnage, 15% des surfaces
chargement de canne	98% des surfaces	85% des planteurs et 90% des surfaces
Valeur de la production agricole répondant à des normes de qualité ou correspondant à des labels de qualité reconnus	Etudes à mettre en place pour quantifier cet indicateur	Etudes à mettre en place pour quantifier cet indicateur
Nombre d'exploitations entrant sur le marché : Nombre de jeunes agriculteurs installés	125 jeunes ont été installés soit 25 par an en moyenne	56 par an en moyenne de 2000 à 2005



Pour l'axe 2

Indicateurs	Quantification 2012	Valeur de référence
Surface ayant fait l'objet d'actions réussies de gestion des terres utiles en ce qui concerne la biodiversité et l'agriculture / la foresterie à haute valeur naturelle, la qualité de l'eau, les changements climatiques, la qualité des sols et la prévention de la marginalisation et de l'abandon des sols :	9130 ha en 2012 dans le cadre des MAE	3000 ha dans le cadre des CTE / CAD
Nombre d'autorisations d'exploiter délivrées pour l'installation :	655 en 2012	790 autorisations/an
Superficie en terres incultes reconquises	317 ha en 2011	630 ha en 2006
Surface moyenne incendiée par départ de feu	2.86 ha en 2012	8,22 ha

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Pour l'axe 3

Indicateurs	Quantification 2012	Valeur de référence
Accroissement de la valeur ajoutée brute non agricole des entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute non agricole	12 734 M€ (TER 2007) 14 011 M€ (2009)	9 408 M€(TER 2003)
Nombre brut d'emplois créés	4	Aucun impact significatif direct des mesures financées dans le cadre de l'axe 3
Nombre de touristes supplémentaires	420 300 touristes en 2010 471 000 touristes en 2011 446 500 touristes en 2012	409 000 (TER 2005)
Nombres de structures d'hébergement (hors hôtel)	674 (TER 2010) 718 (2011) 87 Gîtes ruraux (gîtes de France et clé vacances) en 2011 68 Chambres d'hôtes (gîtes de France et clé vacances) en 2011 71 Gîtes d'étape, gîtes de séjour (gîtes de France), gîtes de montagne privés en 2011 2 Villages de vacances en 2011 105 Meublés de tourisme classés en 2011 385 Hébergements non classés en 2011	
Population rurale bénéficiant d'une amélioration des services	Pas de mise à jour disponible	139 942 (base INSEE 1999)
Progression du taux de pénétration de l'internet en zone rurale : Taux de possession d'un ordinateur	38,6% (2006)	15,2 % des ménages
Nombre de participants ayant suivi jusqu'à son terme et avec succès une action de formation	Actions non encore financées au titre du FEADER	Actions financées par le FSE



Pour l'axe 4

Les indicateurs de résultat du programme LEADER ont été définis lors de l'évaluation à miparcours et sont en cours de quantification et consolidation.

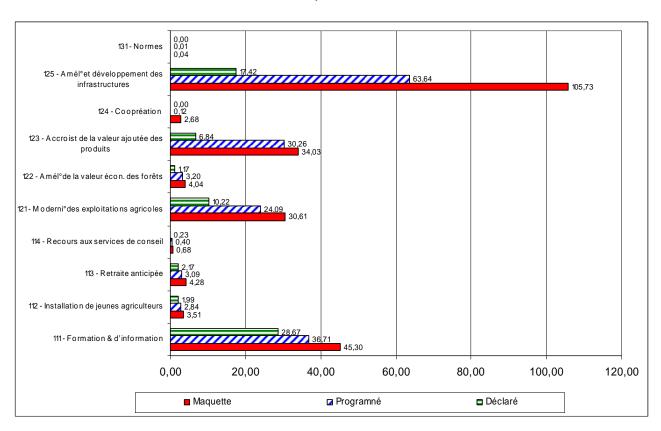
	Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
	Nombre de GAL	2	0 en 2006
	Superficie totale du territoire des GAL (km2)	188 400 ha	Ensemble de la zone des Hauts de l'île correspondant au cœur du Parc et à la zone d'adhésion volontaire du Parc national de La Réunion
REALISATION	Population totale sur le territoire	139 942	Base INSEE 1999
	Nombre total de projets financés	646	-
	Dont nombre de projets qualité	33	-
	Dont nombre de projets collectifs	10	-
	Dont nombre de projets d'investissement Privé	20	-
	Dont nombre de projets d'investissement collectif	120	-
	Nombre de projets de coopération	1 minimum	-

Les indicateurs recueillis sont conformes aux prévisions au regard notamment des valeurs de référence retenues.

2.3 Indicateurs de réalisation

2.3.1. Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

Présentation de l'état d'avancement de l'axe 1 par mesure :



Les mesures d'investissement privé ont un bon taux de programmation en 2012, de l'ordre de 80% (60 % en 2011) et un taux de certification plus en retrait de l'ordre de 20%. Pour les investissements publics le taux de programmation est de l'ordre de 60% (35 % en 2011).

Les mesures de formation et d'information ont un rythme de programmation de l'ordre de 81% en 2012 (contre 63 % en 2011. La certification se situe en 2012 à un taux de 63% (contre 46 % en 2011) en bonne progression.

Les mesures de préretraite et d'installation de jeunes agriculteurs ont connu une avancée intéressante en 2012. Le ralentissement lié en partie aux incertitudes de la période de transition FEOGA-FEADER a été en partie rattrapé.



2.3.1.1. Mesure 111: Formation professionnelle et actions d'information

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	45,303	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	36,707	81,03%	236
FEADER programmé en 2012	8,207	18,12%	53
FEADER total déclaré à fin 2012	28,667	63,28%	-
FEADER déclaré en 2012	7,870	17,37%	-

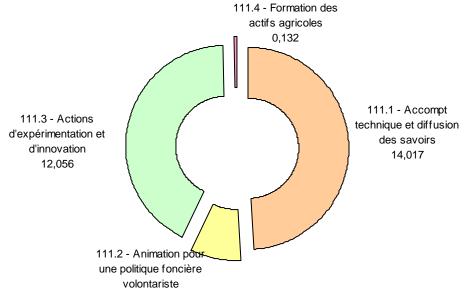
Cette mesure compte 4 dispositifs.

Objectifs:

✓ Actions permettant:

- De disposer d'un encadrement technique de qualité pour favoriser l'installation et le développement des entreprises agricoles et l'évolution de l'agriculture au sein du monde rural réunionnais en pleine mutation;
- D'informer les agriculteurs et le monde agricole sur la situation foncière dans le département en utilisant les outils qui permettent d'atteindre les objectifs fixés en commun visant la protection du foncier;
- De transférer directement aux agriculteurs les résultats des actions d'expérimentation et d'innovation et permettre une large diffusion des connaissances techniques;
- De consolider les exploitations agricoles par la formation continue des exploitants, formations en lien direct avec le secteur agricole, agro-alimentaire et forestier.
- ✓ Actions au bénéfice ultime des agriculteurs affiliés à l'AMEXA.

Répartition de la programmation FEADER par dispositif (M€)





Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

53 programmes d'actions ont été soutenus en 2012 au profit de 32 organismes d'animation et de développement :

S'agissant du dispositif 111.11 - Encadrement technique, 11 dossiers ont bénéficié du soutien du FEADER :

- ✓ L'Association pour le Développement Apicole (ADA) a pour objectif d'amorcer une organisation professionnelle de la filière apicole à la Réunion. Cette structure a bénéficié pour la première fois en 2011 des aides communautaires, puis en 2012.
- ✓ L'objet de l'AROP-FL (Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs en Fruits et Légumes) est de conforter les OP fruits et légumes de la Réunion en défendant les intérêts communs de la production organisée de cette filière. Cette structure a bénéficié pour la première fois en 2011 des aides communautaires, puis en 2012.
- ✓ Le programme d'actions 2012 de l'Association Réunionnaise de Pastoralisme (ARP) visent notamment la mécanisation des élevages, la gestion raisonnée des prairies et l'aménagement du territoire;
- ✓ Les Actions de **FARRE Réunion** visent la promotion de l'agriculture raisonnée et l'amélioration des pratiques agricoles sur trois bassins versants prioritaires ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **F.D.G.D.O.N** (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Réunion) visant le maintien d'une veille biologique sur les populations des principaux organismes nuisibles sur les filières végétales et la mise en œuvre des programmes de lutte collectives et/ou obligatoires nécessaires ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **F.R.C.A.** (Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles) visant l'encadrement des adhérents par un chef de projet pour la filière végétale et l'encadrement technique des CUMA ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 du **G.R.D.S.B.R.** (Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail de la Réunion) visant la mise en œuvre du réseau d'épidémio-surveillance, l'information et la formation, la gestion du schéma territorial de certification et la coordination des plans d'assainissement des maladies non règlementées ainsi les programmes de lutte collective ;



- ✓ L'objet du Groupement des Agriculteurs Bio de la Réunion (GAB) est de mettre en place d'un suivi technique, un relais entre la recherche, l'expérimentation et le terrain, l'organisation des circuits de commercialisation et la conversion et la formation en AB. Cette structure a bénéficié pour la première fois en 2011 des aides communautaires, puis en 2012.
- ✓ Le programme d'actions 2012 de l'IRQUA (Institut Réunionnais pour la Qualité Agroalimentaire) a bénéficié pour la première fois en 2011, puis en 2012 du soutien des fonds communautaires pour assurer l'information et la formation sur les démarches de valorisation des produits agricoles et agroalimentaires;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **SCA Provanille** visant la certification sous signe de qualité de la vanille et la mise en place de la certification au niveau des exploitations ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la Chambre d'Agriculture :
 - Orientation A: Renforcer la filière canne en contribuant à l'augmentation du revenu des planteurs.
 - Développer des contrats d'objectifs entre le technicien et l'agriculteur pour une meilleure maîtrise des itinéraires techniques de productions respectueux de l'environnement
 - Orientation B: Installer et professionnaliser le plus grand nombre d'exploitations
 - Accompagner et réussir l'installation, la transmission et la reprise d'exploitations
 - Optimiser les stratégies d'investissement et de modernisation des exploitations
- ✓ <u>Orientation C</u>: Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement
 - Intégrer les enjeux environnementaux en agriculture
 - Développer les techniques de productions garantes de la santé publique (agriculture raisonnée, agriculture biologique, ...)
 - Orientation D : Assurer la sécurité alimentaire par le développement des filières de productions végétales et animales
 - Améliorer la performance des exploitations par une optimisation des itinéraires techniques de productions végétales et animales
 - Accompagner les producteurs dans la traçabilité et la certification des produits animaux et végétaux, la mise en valeur et la commercialisation directe de leur production
 - Développer des filières émergentes de production, de transformation ou de commercialisation



- Orientation E : Valoriser et intégrer l'agriculture dans l'aménagement du territoire
 - Préserver quantitativement et qualitativement le foncier pour l'agriculture
 - Faire émerger et soutenir les initiatives en matière de productions agricoles territorialisées à caractère multifonctionnel
 - Accompagner le développement du tourisme rural
- Orientation F : Anticiper les mutations et les évolutions de l'agriculture.
 - Créer un observatoire de l'agriculture et des territoires ruraux
 - Produire et valoriser des références technico-économiques, et développer les réseaux de références

S'agissant du dispositif 111.12 - Appui technique personnalisé, 19 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2011 d'AVI-POLE Réunion visant le suivi technique et sanitaire spécialisé des élevages et l'encadrement d'actions dans le domaine de l'environnement au niveau des exploitations avicoles ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **F.D.G.D.O.N.** (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Réunion) visant le développement de stratégie de luttes optimisées adaptées à l'échelle des exploitations, des filières ou des organisations professionnelles ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la SCA PROVANILLE visant le maintien des productions traditionnelles et le développement de techniques de production de vanille plus intensives;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la SCA TERRE BOURBON visant la qualification des exploitations du groupement en agriculture raisonnée, l'amélioration de la production et la modernisation et sécurisation des exploitations agricoles;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **SCA CHAI DE CILAOS** visant l'appui technique viticole et vinicole des adhérents du Chai ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de SCA Terre Réunionnaise visant l'encadrement des adhérents de la structure (organisation de la production, développement, agriculture raisonnée, politique de qualité, valorisation économique de la production et réduction des coûts de production);
- ✓ Les programmes d'actions 2012 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant :
 - L'appui technique à la plantation de canne
 - Les actions des techniciens au niveau des pôles canne (activité de conseil et réception des planteurs)
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la SCA VIVEA visant l'appui technique personnalisé des adhérents de la SCA :
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **COOPEMIEL** visant le suivi de la production et l'extraction du miel produit par les adhérents ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **C.P.C.R.** (Coopérative des Producteurs de Caprins de la Réunion) visant l'appui technique personnalisé des élevages caprins ;



- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **C.P.L.R.** (Coopérative des Producteurs de Lapins de la Réunion) visant l'encadrement technique des adhérents de la structure ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 du **G.R.D.S.B.R.** (Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail de la Réunion) visant la mise en place de conseils techniques personnalisés auprès des adhérents du groupement en matière sanitaire ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **C.P.P.R.** (Coopérative des Producteurs de Porcs de la Réunion) visant le suivi rapproché des éleveurs de porcs adhérents à la structure ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **SICA-LAIT** visant l'encadrement et l'appui technique personnalisé des adhérents ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la SICA-REVIA visant à l'encadrement technique des adhérents de la SICA :
- ✓ Le programme d'actions 2012 de l'**A.P.LC.** (Association des Producteurs de Lentilles de Cilaos) visant l'encadrement et l'appui technique personnalisé des adhérents ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **SCA BOURBON POINTU** visant l'encadrement technique des adhérents.
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **Chambre d'Agriculture** visant à l'appui technique personnalisé aux adhérents ;
 - Orientation A: Renforcer la filière canne en contribuant à l'augmentation du revenu des planteurs.
 - Baisser les charges de production, notamment par la promotion d'une mécanisation optimisée et collective, ainsi que par le développement d'une irrigation raisonnée
 - Orientation B : Installer et professionnaliser le plus grand nombre d'exploitations
 - Professionnaliser les agriculteurs dans la gestion et la conduite de leurs entreprises agricoles
 - Orientation C : Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement
 - Intégrer les enjeux environnementaux en agriculture
 - Orientation D : Assurer la sécurité alimentaire par le développement des filières de productions végétales et animales
 - Améliorer la performance des exploitations par une optimisation des itinéraires techniques de productions végétales et animales
 - Accompagner les producteurs dans la traçabilité et la certification des produits animaux et végétaux, la mise en valeur et la commercialisation directe de leur production
 - Orientation F : Anticiper les mutations et les évolutions de l'agriculture.
 - Produire et valoriser des références technico-économiques, et développer les réseaux de références



S'agissant du dispositif 111.13 – Mise en place des filières de collecte des déchets agricoles, 1 dossier a été programmé portant sur le programme d'actions de la **Chambre d'Agriculture** pour l'année 2012.

- ✓ Orientation C : Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement
 - Gérer et valoriser les déchets

S'agissant du dispositif 111.21 – Coordination foncière et mise en réseau, 2 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2012 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à la coordination des travaux d'amélioration foncière ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) visant à la mise en œuvre de la politique foncière départementale, à l'observation du marché foncier et à la gestion des groupements fonciers agricoles ;

S'agissant du dispositif 111.22 – Soutien aux initiatives en faveur de la mobilisation des terres sous exploitées, 1 dossier a été programmé portant sur le programme d'actions de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et visant à poursuivre l'inventaire des terres susceptibles de permettre la satisfaction des objectifs retenus dans les Cahiers de l'agriculture.

S'agissant du dispositif 111.23 – Connaissance de l'usage des territoires – SIG, 2 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2012 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à actualiser l'outil SIG agricole d'aide à la décision ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) visant à actualiser l'outil SIG agricole d'aide à la décision apportant une connaissance précise de l'usage des territoires.

Les interventions du C.T.I.C.S et de la SAFER au titre de ce dispositif s'articulent dans une logique de complémentarité.

S'agissant du dispositif 111.31 – Mise au point, amélioration, adaptation des produits, équipements, itinéraires, méthodes pour la production et la transformation agricole, 4 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2012 de l'ARMEFLHOR (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie fruitière, Légumière et Horticole) visant à l'expérimentation dans les domaines de la culture légumière en plein champ et sous abris, l'arboriculture fruitière, l'horticulture, des pépinières fruitières, des semences et agriculture biologique;
- ✓ Le programme d'actions 2012 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à la mise en place d'essais expérimentaux chez les planteurs de différents produits ou techniques ayant montré leur efficacité ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la SCA PROVANILLE visant au maintien du potentiel productif par de nouvelles méthodes pour avoir des rendements plus élevés, à la recherche de nouveaux débouchés et à la valorisation des produits par une démarche qualité;



✓ Le programme d'actions 2012 de **ERCANE** visant à la création et à l'entretien de la collection génétique, l'hybridation, la création de variétés, l'expérimentation, la sélection et la diffusion en milieu rural.

S'agissant du dispositif 111.32 – Soutien d'actions coordonnées en faveur de l'expérimentation et la vulgarisation en matière de santé animale et de protection des végétaux, 2 opérations ont été soutenues par le FEADER :

- ✓ Le programme d'actions 2012 de la F.D.G.D.O.N. visant la mise au point et l'amélioration des techniques et stratégies de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et le diagnostic des problématiques phytosanitaires en laboratoire ainsi que la vulgarisation des stratégies de lutte appropriées ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 du **G.R.D.S.B.R.** visant le développement de méthodes de lutte innovantes contre les arthropodes vecteurs.

S'agissant du dispositif 111.33 – Valorisation des effluents d'élevage et déchets par l'agriculture, 2 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **F.R.C.A.** (Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles) visant à la valorisation des matières organiques.
- ✓ Le programme d'actions 2012 de la **Chambre d'agriculture** visant la mise en place d'expérimentations pour améliorer les connaissances des matières organiques produites à la Réunion et les impacts de leur épandage en agriculture ;

✓

- Orientation C : Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement
 - Gérer et valoriser les déchets

S'agissant du dispositif 111.34 – Programme de recherche agronomique, les 2 dossiers ont été financés :

- ✓ Le programme d'actions 2012 de l'**I.R.D.** (Institut de Recherche pour le Développement) visant à la recherche et l'expérimentation en appui de la filière caféicole ;
- ✓ Le programme d'actions 2012 du **CIRAD** (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) visant à la productivité durable du secteur cannier, au pilotage des apports organiques et au suivi des impacts notamment.

S'agissant du dispositif 111.35 – Programme d'expérimentation intervenant dans le cadre du volet « nouveaux défis » du bilan de santé de la PAC, 6 opérations ont été soutenues en 2011.

- ✓ Les 2 programmes d'actions 2012 de l'**ARMEFLHOR** (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie fruitière, Légumière et Horticole) visant à l'expérimentation :
- ✓ Le programme d'actions 2012 du APLAMEDOM visant à l'expérimentation au titre du bilan de santé de la PAC.
- ✓ Les 2 programmes d'actions 2012 d'**ERCANE** visant à l'expérimentation au titre du bilan de santé de la PAC ont été programmés :



✓ Le programme d'actions 2012 de la **FDGDON** visant à l'expérimentation au titre du bilan de santé de la PAC a été programmé en 2012.

S'agissant du dispositif 111.4 Formation des actifs agricoles, une nouvelle action a été soutenue en 2012.

Les indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
	Nombre de stagiaires	1 930	2 752	1 640
	Nombre de sessions de formation	117	285	152
111	Nombre d'heures de formation	38 960	53 635	4 291
'''	Superficie en procédure de mobilisation (ha)	4110	2 644	3 125
	Nombre d'ETP financés	2 107,50	1 636,62	1 179,44
	Nombre d'agriculteurs sensibilisés *	42 720	230 015,20	168 712,20

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Depuis le début du programme, 236 programmes d'actions ont été validés. La mesure 111 maintient son rythme de programmation, et ce d'autant plus que sa mise en route a été progressive depuis fin 2008.

A noter que les actions sur la mesure 111.4 concernant la formation des actifs agricoles sont mises en œuvre, même s'il n'y a pas à ce jour de déclaration de dépenses car le dispositif est préfinancé.

^(*) Attention le nombre d'agriculteurs sensibilisés peut apparaît très important puisqu'un même agriculteur peut être comptabilisé plusieurs fois dans le cadre de ce recensement.



2.3.1.2. Mesure 112: Installation de jeunes agriculteurs

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	3,505	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	2,843	81,11%	447
FEADER programmé en 2012	0,743	21,19%	120
FEADER total déclaré à fin 2012	1,991	56,80%	-
FEADER déclaré en 2012	0,569	16,22%	-

Objectifs:

Les aides à l'installation ont pour objet de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs dans des conditions économiques satisfaisantes, sur la base d'un Plan de Développement de leur Exploitation (PDE) élaboré sur une période de 5 ans.

En effet, afin d'assurer une transition harmonieuse entre FEOGA et FEADER ont été pris en compte sur le FEOGA tous les paiements DJA et prêts bonifiés 2007.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

Le montant programmé pour les DJA 2012 porte sur un nombre de 43 bénéficiaires.

Les indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
112	Nombre de jeunes agriculteurs aidés	280	447	202
112	Volume total des investissements (€)	21 000 000,00	29 096 043,67	19 155 899

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Au 31 décembre 2012, le dispositif comptait 153 dossiers "DJA" et 294 dossiers "prêt bonifié" programmés soit au total 447 demandes approuvées.

Après un début difficile dû notamment au peu de foncier disponible, aux incertitudes réglementaires liées à la transition FEOGA/FEADER et au faible nombre de départ à la retraite cette mesure se met en œuvre progressivement.

Les résultats à fin 2012 confirment la tendance constatée l'année précédente avec une reprise constatée en nombre de dossiers.

Le volume des investissements générés est donc parallèlement en nette progression.



2.3.1.3. Mesure 113 : Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	4,279	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	3,089	72,19%	284
FEADER programmé en 2012	0,302	7,07%	20
FEADER total déclaré à fin 2012	2,168	50,66%	-
FEADER déclaré en 2012	0,312	7,28%	-

Objectifs:

Les aides à la préretraite contribuent au renouvellement des générations d'agriculteurs. Afin de poursuivre la politique de restructuration des exploitations, il est essentiel d'inciter des exploitants ayant plus de 57 ans à transmettre leurs exploitations à des jeunes pour qu'ils s'installent sur des exploitations viables ou à permettre l'agrandissement d'exploitations existantes. En matière d'aménagement du territoire, ces nouvelles installations ou ces agrandissements doivent permettre de maintenir une population active dans les zones rurales.

L'aide consiste à soutenir les dépenses inhérentes aux départs anticipés d'agriculteurs qui s'engagent à transmettre leurs structures :

- ✓ Prioritairement à un jeune qui s'installe avec les aides (Cf. mesure 112) ;
- ✓ A un agriculteur de moins de 50 ans qui conforte son exploitation et en améliore ainsi la viabilité:
- ✓ Ou à la SAFER qui gérera ou stockera le foncier dans l'attente d'une cession ultérieure à une personne remplissant les conditions des 2 cas susvisés, en vue de la meilleure restructuration possible.

Le suivi de ce dispositif a posé un certain nombre de problèmes depuis 2007. En effet ce type de dossiers était anciennement géré dans le cadre du PDRN 2000-2006 (Plan de Développement Rural National) et ne faisait pas l'objet de programmation.

Le système de gestion local prévoit que seuls les dossiers programmés en Comité Local de Suivi puissent être payés ce qui correspond également à une exigence de la CICC.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

Le programme 2012 qui comporte 20 nouvelles demandes pourrait permettre de libérer 96 ha supplémentaires.

Les indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
	Nombre d'agriculteurs en retraite anticipée	280	284	268
113	Nombre d'ouvriers agricoles en retraite anticipée	-	-	
	Nombre d'hectares libérés	2 000,00	2 318,00	2 061,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Sur les 268 agriculteurs concernés, 223 bénéficiaires du dispositif de retraite anticipée sont concernés par la reprise du stock de dossiers 2000-2006.



En 2012, 20 dossiers ont été déposés, faisant suite aux 13 dossiers de 2011, 16 dossiers de 2010, 10 dossiers de 2009 et aux 2 dossiers de 2008 soit un total de 61 dossiers.

Après un début particulièrement mitigé, cette mesure trouve son rythme d'exécution avec une quinzaine de dossiers par an. Le nombre de dossiers déposés n'a jamais été aussi important qu'en 2012.

Les objectifs prévus au PDRR sont en passe d'être atteints –au niveau des bénéficiaires- ou le sont d'ores et déjà en ce qui concerne les surfaces libérées.



2.3.1.4. Mesure 114 : Utilisation des services de conseil par les agriculteurs

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,675	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	0,396	58,71%	632
FEADER programmé en 2012	0,108	16,00%	160
FEADER total déclaré à fin 2012	0,232	34,43%	-
FEADER déclaré en 2012	0,125	18,56%	-

Objectifs:

Ce dispositif soutient des projets visant à l'accroissement significatif du niveau global de l'exploitation, par l'élaboration et le suivi d'un projet de développement de l'exploitation, autorisant des aides aux investissements ciblées et proportionnées à la situation et à la dimension du projet de l'exploitation dans le respect des prescriptions environnementales.

Le PGE (Projet Global d'Exploitation) vise non seulement à réaliser un diagnostic stratégique (forces-faiblesses) technique, environnemental et économique de l'exploitation agricole mais également à formaliser un projet de modernisation de l'exploitation à horizon de 5 ans. L'agriculteur pourra, en fonction de ce diagnostic et du ou des investissement(s) projeté(s) mobiliser les dispositifs d'aides correspondants.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

Compte tenu des problèmes liés à la mise en place du dispositif et à la formalisation de la procédure, ce dispositif initialement prévu pour juillet 2008 n'a été mis en œuvre qu'à partir de janvier 2009.

Les indicateurs de réalisation :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
	Nombre d'exploitants aidés	700	632	397
114	Nombre d'exploitants forestiers aidés	Pas de mesure mise en place pour ce type de bénéficiaire		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Initialement, la profession agricole considérait le PGE comme un frein au développement des exploitations. Leurs réticences ont été levées puisque l'analyse des chiffres de programmation indique que plus de la moitié des demandes ont été agréés sur la seule période de 2011 et 2012.



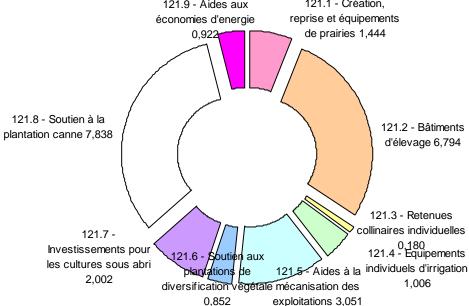
2.3.1.5. Mesure 121: Modernisation des exploitations agricoles

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	30,612	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	24,090	78,69%	5823
FEADER programmé en 2012	7,032	22,97%	1418
FEADER total déclaré à fin 2012	10,223	33,40%	-
FEADER déclaré en 2012	3,518	11,49%	-

Objectifs:

Cette mesure vise à consolider la production de canne par une aide à la replantation et à l'encouragement à la diversification des productions animales et végétales par des aides individuelles consenties aux agriculteurs.

Répartition de la programmation FEADER par dispositif (M⊕) 121.9 - Aides aux 121.1 - Création,



Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

9 programmes annuels ont été validés en CLS :

S'agissant du dispositif 121.1, le rythme de programmation 2012 de création, reprise et équipements de prairies a été soutenu : 70 dossiers prévus pour la création de 210 ha de prairie et 210 équipements financés 0,915 M€ d'investissement.

S'agissant du dispositif 121.21, le programme 2012 d'aide aux bâtiments d'élevage : 53 dossiers prévus pour un volume d'investissement de 9,420 M€.



S'agissant du dispositif 121.22, le programme 2012 d'investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage a été soutenu : 5 dossiers prévus pour un volume d'investissement de 0,5 M€.

S'agissant du dispositif 121.23, les études pour la mise en place d'investissements collectifs de traitement des effluents, il n'a pas été mobilisé en 2012.

S'agissant du dispositif 121.3, création de retenues collinaires individuelles agricoles : 5 dossiers prévus pour un volume d'investissement de 0,4 M€ devant créer 10 000 m3 de retenue.

S'agissant du dispositif 121.4, le programme 2012 d'équipements individuels d'irrigation a été fortement encouragé : 60 dossiers prévus pour équiper 140 ha pour 0,635 M€ d'investissement

S'agissant du dispositif 121.5, le programme 2012 d'aides à la mécanisation des exploitations recouvre 150 dossiers prévus dont 50 tracteurs financés et 30 coupeuses de canne pour près de 5.4 M€ d'investissement.

S'agissant du dispositif 121.6, le programme 2012 de soutien aux plantations de diversification végétale concerne 40 dossiers prévus pour 44 ha de plantations nouvelles.

S'agissant du dispositif 121.7, le programme 2012 d'investissement pour les cultures sous abri prévoit 35 dossiers pour 3 ha de serres.

S'agissant du dispositif 121.8, le programme 2012 de plantation de canne à sucre porte sur 1 000 dossiers prévus pour la plantation de 1 650 ha de canne.

S'agissant du dispositif 121.9 sur le financement des plans de performance énergétique des exploitations, les crédits ont été épuisés sur le Bilan de Santé de la PAC. Il a été proposé l'extension de cette mesure à la maquette principale dans le cadre de la modification du PDRR v6 actuellement en cours.



Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
	Nombre d'exploitations qui ont reçu une aide à l'investissement (nombre de dossiers)	10 200	5 823	3 424
	Volume total des investissements (€)	101 000 000,00	66 662 858,26	36 328 673,09
	Nombre d'hectare de cannes plantées	8 500,00	7 643	4 500
121	Superficie mise en culture sous abris ou en diversification (ha)	100,00	260,80	114,13
121	Nombre d'hectares équipés pour l'irrigation	2 500,00	1 225	501,14
	Capacité de stockage créée par les retenues collinaires (m3)	90 000,00	10 000	0
	Nombre d'hectares de prairies créés ou améliorés	2000,00	966	218,16
	Nombre de bâtiments d'élevage créés ou améliorés	350	150	41

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La programmation est globalement satisfaisante. La réalisation des objectifs est conforme aux prévisions et seront à priori atteints à la clôture.

A noter que le délai parfois important avec les déclarations de dépenses s'explique par le préfinancement de ces dispositifs (hors « plantation de canne »).



2.4.1.6. Mesure 122 : Amélioration de la valeur économique des forêts

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	4,035	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	3,196	79,20%	7
FEADER programmé en 2012	0,660	16,35%	2
FEADER total déclaré à fin 2012	1,168	28,95%	-
FEADER déclaré en 2012	0,200	4,95%	-

Objectifs:

Cette mesure vise à soutenir la fonction de production de la forêt (production de bois à des fins économiques) et à optimiser la mobilisation de ressources bois

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

S'agissant du dispositif 122.1 sur la valorisation économique des espaces naturels et forestiers, 2 dossiers ont été agréés en 2012 :

- ✓ ONF Programme 2012 de valorisation forestière économique des forêts domaniales
- ✓ Programme 2012 de la valorisation économique des forêts départemento-domaniales

S'agissant du dispositif 122.2 sur l'exploitation forestière celui-ci n'a pas été mobilisé.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
	Nombre d'exploitations forestières qui ont reçu une aide*	4	0	0
122	Volume des investissements (€	8 400 000,00	5358098,13	1970307,50
	Nombre d'hectares traités	3 500	3075,13	2101,00
	Volume de bois d'œuvre produit (m³)	70 000,00	0	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Malgré un démarrage tardif, le taux de programmation est encourageant et maintient sa progression d'une année sur l'autre en matière de valorisation économique des espaces naturels et forestiers.

^{*} Les projets ont été mis en œuvre par des organismes publics et non par des "exploitations forestières" à caractère privé.



2.3.1.7. Mesure 123 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	34,032	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	30,257	88,91%	52
FEADER programmé en 2012	18,366	53,97%	10
FEADER total déclaré à fin 2012	6,844	20,11%	-
FEADER déclaré en 2012	1,347	3,96%	-

Objectifs:

Cette mesure soutient les projets :

- √ Visant à encourager l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en soutenant les investissements dans les entreprises agroalimentaires transformant des produits de l'annexe I issus majoritairement sur l'île de la Réunion :
- ✓ Incitant les investissements des entreprises d'exploitation forestière par renouvellement et extension du parc actuellement disponible dans l'île.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

S'agissant du dispositif 123.1, portant sur l'évolution de l'outil agro-industriel - 10 dossiers ont été programmés :

- ✓ Sucrerie de Bois Rouge Investissement pour l'amélioration de la performance et de la fiabilité du process et de la maîtrise des risques alimentaires à Saint-André;
- ✓ Sucrière de la Réunion Investissement pour l'amélioration de la performance et de la fiabilité du process et de la maîtrise des risques alimentaires dans l'usine du Gol à Saint-Louis;
- ✓ SAS SUCRINVEST 2012 Investissement pour l'amélioration de la performance et de la fiabilité du process, de la maîtrise des risques alimentaires, environnementaux et technologiques à l'usine de Bois Rouge à Saint-Benoît;
- ✓ SNC ROYAL BOURBON INDUSTRIE: Investissements 2012;
- ✓ FOODINVEST 2012 Création d'une usine de production d'aliments pour chiens et chats Saint-Paul :
- ✓ Sucrière de la Réunion Investissement pour l'amélioration des conditions de réception des cannes sur le centre de réception de Grand Bois ;
- ✓ CILAM L & J Installation d'une unité de régénération d'effluents lessiviels ;
- ✓ Sucrière de la Réunion Investissements pour l'amélioration des conditions de réception des cannes sur le centre de réception de Stella Bois Rouge;
- ✓ SA CILAM Construction d'une chambre froide pour le stockage de produit laitier frais ;
- ✓ CRETE D'OR ENTREPRISE COE / COCOTERAIE DES SABLES: Construction d'un abattoir de volailles ;

S'agissant du dispositif 123.2, sur les aides aux entreprises sylvicoles celui-ci n'a pas été mobilisé en 2011. Il convient de préciser que cette mesure a connu des difficultés de mise en œuvre liée à la défiscalisation : retards liés à l'obtention des agréments fiscaux et au plafonnement



du cumul des aides publiques par les autorités nationales à 50% au cours des premières années du programme.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
123	Nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide		52	34
	Volume total des investissements (€)	108 000 000,00	166 581 765,17	30 899 183,53

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Le taux de programmation ainsi que les montants déclarés à la Commission sont en adéquation avec les objectifs fixés sur la durée du programme, avec un impact non négligeable en matière de création d'emplois.

2012 a été une année particulièrement intéressante pour cette mesure en terme de programmation avec une augmentation de 54 points par rapport à l'année dernière.



2.3.1.8. Mesure 124 : Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	2,680	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	0,120	4,46%	1
FEADER programmé en 2012	0,120	4,46%	1
FEADER total déclaré à fin 2012	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2012	0,000	0,00%	-

Objectifs:

Favoriser et soutenir les coopérations en vue de mettre au point et de diffuser des produits nouveaux, des procédés et technologies innovants pour trouver de nouveaux marchés et débouchés aux productions agricoles dans le domaine de la valorisation énergétique et/ou de la biodiversité.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 de cette mesure introduite en 2011 lors de la révision à mi-parcours :

1 dossier a été programmé en 2012 : CIRAD - Mise en place de la norme européenne CAC (Conformité Agricole Communautaire) pour la production de plants d'agrumes à la Réunion par l'agrément SOC (Service Officiel de Contrôle)

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
124	Nombre d'initiative de coopération bénéficiant d'un soutien	5	1	0
	Volume total des investissements (€)	4 820 000,00	132 925	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.1.9. Mesure 125 : Amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier

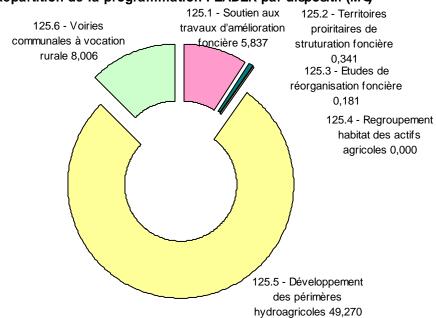
Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	105,730	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	63,635	60,19%	853
FEADER programmé en 2012	25,314	23,94%	5
FEADER total déclaré à fin 2012	17,421	16,48%	-
FEADER déclaré en 2012	9,597	9,08%	-

Objectifs:

Cette mesure vise à donner un cadre favorable au maintien et au développement de l'activité agricole par la création ou la consolidation d'infrastructures, tout particulièrement dans les domaines :

- ✓ De l'amenée d'eau (en liaison notamment avec le Grand Projet d'Irrigation du littoral Ouest);
- ✓ De la lutte contre le mitage agricole ;
- ✓ De l'amélioration foncière pour préparer la sole agricole ;
- ✓ Du désenclavement des exploitations agricoles.

Répartition de la programmation FEADER par dispositif (M€)





Les éléments de programmation pour l'année civile 2012

5 dossiers ont été programmés :

Le dispositif 125.1 sur les Travaux d'Amélioration Foncière n'ont pas été mobilisé en 2012

3 dossiers ont été programmés **sur le dispositif 125.2 –** Territoires prioritaires de structuration foncière portés par la SAFER :

- ✓ Territoire prioritaire de structuration foncière des hauts de la Crête (Saint-Joseph)
- ✓ Territoire prioritaire de structuration foncière des orangers Saint-Benoît Phase opérationnelle 2012
- ✓ Territoire prioritaire de structuration foncière de l'Antenne 6 Saint Leu Phase opérationnelle 2012

Le dispositif 125.3 – Etudes de réorganisation foncière n'a pas été mobilisé en 2012.

S'agissant du dispositif 125.4 – Regroupement de l'habitat des actifs agricoles aucune opération n'a été programmée à ce jour. En effet, les difficultés rencontrées sur la période 2000-2006 où des parcelles n'ont pu être vendues ont entrainé un déficit dans l'équilibre financier de certaines opérations. Le cadre visant exclusivement les seuls agriculteurs, en excluant les autres ruraux, renforce également le niveau d'exigence dans le montage des dossiers.

S'agissant du dispositif 125.5 – Développement des périmètres agricoles, 2 dossiers ont été programmés :

- ✓ Irrigation Littoral Ouest Réalisation tranche n°2 des travaux de l'antenne 2
- ✓ Interconnexion Bras de la Plaine/Bras de Cilaos Phase A

Le dispositif 125.6 – Voiries communales à vocation rurale n'a pas été mobilisé en 2012.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
	Nombre d'actions soutenues	95	66	22
	Volume total des investissements (€)	148 800 000,00	106098232,11	6 559 574,14
	Nombre de lotissements agricoles créés	2	0	0
	Nombre de dossiers d'amélioration foncière	2 500	797	52
125	Nombre de territoire d'amélioration foncière	10	4	1
125	Linéaire de canalisation posée (km)	30	29,25	2,19
	Nombre d'hectares travaillés	20 000,00	1 442,50	0,00
	Nombre d'hectares desservis par les chemins	5 300,00	2 836	312,80
	Linéaire de voirie publique créé (km)	60	62,77	10,57
	Accroissement de la surface irriguée (ha)	15 000,00	412	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



Pour cette mesure qui n'a réellement débuté qu'en 2009, l'avancement est satisfaisant. En effet, le niveau de programmation a pratiquement doublé entre 2011 et 2012 tant en termes de programmation que de certification.

À la clôture, les objectifs devraient être atteints.



2.3.1.10. Mesure 131 : Respect des normes fondées sur la législation communautaire

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,039	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	0,013	33,20%	1
FEADER programmé en 2012	0,013	33,20%	1
FEADER total déclaré à fin 2012	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2012	0,000	0,00%	-

Objectifs:

Cette mesure, relative à la santé des animaux, est favorable à la qualité des productions animales concernées.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 de cette mesure introduite en 2011 lors de la révision à mi-parcours sont les suivants :

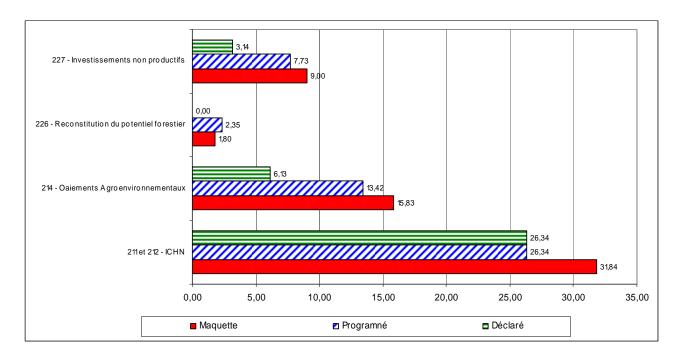
1 dossier a été programmé en 2012 : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION - Identification électronique des ovins et des caprins 2012-2013

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
	Nombre de bénéficiaires	1 400	1 150	0
131	Nombre d'animaux identifiés	52 000	17 267	0
	Volume total des investissements (€)	82 000	21 583	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

2.3.2. Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural



Sur les volets I.C.H.N. et M.A.E. les taux de programmation et de certification progressent avec un niveau de certification passant de 22 millions en 2011 à 26 millions à 2012.

Quant aux mesures forestières les taux de programmation sont corrects, seuls les paiements sont décalés dans le temps compte tenu de la nature même des opérations.



2.3.2.1. Mesure 211 et 212 : Paiements destinés aux agriculteurs situés en zone et montagne et dans des zones qui présentent des handicaps autres¹.

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	31,842	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	26,343	82,73%	9 353
FEADER programmé en 2012	4,647	14,59%	3 024
FEADER total déclaré à fin 2012	26,343	82,73%	-
FEADER déclaré en 2012	4,512	14,17%	-

Mesures	FEAD	FEADER déclaré de la mesure 211 et de la mesure 212												
	Q3 2007	Q4 2007	Q1 2008	Q2 2008	Q3 2008	Q4 2008	Q1 2009	Q2 2009	Q3 2009	Q4 2009	Q1 2010	Q2 2010	Q3 2010	Q4 2010
211	0,078	4,559	0,036	0,016	3,914	0,148	0,029	0,012	3,532	0,409	0,069	0,035	0,002	4,342
212	0,038	0,000	0,000	- 0,007	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total	0,116	4,559	0,036	0,009	3,914	0,148	0,029	0,012	3,532	0,409	0,069	0,035	0,002	4,342

Mesures	FEADE	FEADER déclaré de la mesure 211 et de la mesure 212							
	Q1 2011	Q2 2011	Q3 2011	Q4 2011	Q1 2012	Q2 2012	Q3 2012	Q4 2012	Total
211	0,121	-0,008	3,306	1,197	0,020	0,000	3,316	1,177	26,311
212	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,031
Total	0,121	-0,008	3,306	1,197	0,020	0,000	3,316	1,177	26,343

Objectifs:

Cette mesure soutient des projets permettant de concourir à une occupation équilibrée de l'espace et à assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

Pour 2012, 3 057 aides ont été versées pour une surface totale de 27 000 ha. Le niveau de programmation est réajusté par le CLS en année n+1 au regard du taux de réalisation.

Année	Nb d'aides versées	Superficie totale (ha)
2007	3 124	26 869,94
2008	3 142	27 435,87
2009	2 904	25 683,52
2010	3 102	23 327,31
2011	3 006	26 423,66
2012	3 057	27 000,00
2013		
Total	18 335	156 740,30

_

¹ Il convient de préciser que le choix fait au niveau national en accord avec la DG Agri a été de déclarer l'ensemble des dépenses des mesures 211 et 212 au titre de la mesure 211. Il est donc particulièrement difficile d'analyser les programmations et les certifications de façon distincte.



Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
211	Nombre d'exploitations aidées	26 600	20 852	18 335
212	Terres agricoles aidées (ha)	213 500,00	161 500	156 740,3

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

L'avancement du taux de programmation et de certification est en corrélation avec l'approche de la fin de programmation. Les indicateurs de réalisation montrent que les objectifs devraient être atteints.

2.3.2.2. Mesure 214 : Paiements agroenvironnementaux

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb de contrats
Maquette FEADER	15,829	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	13,417	85,85%	1332
FEADER programmé en 2012	6,197	39,15%	772
FEADER total déclaré à fin 2012	6,132	38,74%	ı
FEADER déclaré en 2012	0,644	4,06%	-

Objectifs:

Cette mesure soutient les actions visant à :

- ✓ Encourager le développement durable des zones rurales et répondre à la demande grandissante de la société envers l'environnement ;
- ✓ Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection et l'amélioration de l'environnement, en particulier la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité remarquable et ordinaire mais aussi du paysage, du sol et de la diversité génétique ;
- ✓ Proposer aux agriculteurs volontaires la prise en charge des pertes de revenu et des surcoûts occasionnés par la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement, dans le respect d'un cahier des charges sur 5 ans.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

S'agissant du programme 2012, les dispositifs mobilisés sont les suivants :

- ✓ Au niveau des dispositifs « système » :
 - Mesure Herbagère Agro-environnementale (MHAE): 181,92 ha engagés correspondant à 14 exploitations;
 - Mesure Cannière Agro-environnementale (MCAE): 1814,88 ha engagés correspondant à 280 exploitations;
 - Mesure Agro-environnementale Plastique (MAE Plast): 81,52 ha engagés correspondant à 10 exploitations;
 - Maintien en Agriculture Biologique (MAB): 27,98 ha engagés correspondant à 8 exploitations;



- Mesure Agro-environnementale apicole (MAE Apicole) relevant du volet nouveaux défis du bilan de santé de la PAC : 2830 ruches concernées correspondant à 36 exploitations;
- Epaillage canne à sucre (EPAIL): 1646,29 ha engagés correspondant à 342 contrats;
- Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) : 19,77 ha engagés correspondant à 6 contrats
- Entretien de haies (HAIE) : 672 mètres linéaires correspondant à 2 contrats
- Enherbement des cultures pérennes ligneuses (HERBE) : 61,76 ha correspondant à 19 contrats
- ✓ Au niveau des dispositifs territorialisés (MAET) :
 - 173,54 ha engagés pour 50 MAET "Canne";
 - 1125 ml correspondant à 1 MAET "Haie" ;
 - 1,82 ha correspondant à 3 MAET "Arbo".
 - 415 ml correspondant à 1 MAET "fossé".

S'agissant des engagements antérieurs, 296 exploitations sont concernées pour 3 181,1 ha.

Dossiers contractualisés par dispositif sur la période 2007-2013

Dispositif	Nb contrats	Surfaces concernées (ha)
MHAE	95	2889,14
CAB	10	29,71
MAB	12	49,08
MCAE	552	3922,49
PLAST	92	908,89
API	70	7743,78 ruches
EPAIL	342	1646,29
HERBE	19	61,76
HAIE	2	6,72
MAET arbo	14	42,23
MAET haie	3	64,91
MAET fossé	1	0,41
MAET canne	120	427,12

Indicateurs de réalisation

Programmé Réalisé au Prévu au Mesure Indicateur PDR Réunion au 31.12.12 31.12.12 Nombre d'exploitations agricoles ou 1 000 1541 1066 d'autres types d'exploitations aidées² Surface totale sous paiements 21 300,00 17 222,13 13 194,27 agroenvironnementaux (ha)⁵ 214 Nombre total de contrats 1 580 1798 1607 Nombre de demandes en rapport avec la Non pertinent au regard de la mesure ressource génétique

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

² Les valeurs affichées comprennent également le stock 2000-2006. Un exploitant reprenant un contrat est comptabilisé en plus, comme une nouvelle personne sensibilisée. Le niveau de programmation est réajusté par le CLS en année n+1.



L'avancement des taux de programmation et de certification, ainsi que les indicateurs de réalisation est en corrélation avec l'approche de la fin de programmation, compte tenu notamment de la reprise des stocks 2000-2006.

La mise en place de nouveaux dispositifs suite à la révision à mi-parcours a permis la relance de cette mesure en 2012 avec un nombre de contrats qui a été aussi important sur 1 an qu'entre 2007 et 2011.



2.3.2.4. Mesure 226 : Aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	1,800	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	2,348	130,47%	7
FEADER programmé en 2012	1,411	78,42%	3
FEADER total déclaré à fin 2012	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2012	0,000	0,00%	-

Objectifs:

Cette mesure finance les actions visant à prévenir la destruction par le feu d'espaces naturels à risque, notamment les plus riches en biodiversité, par la diminution des causes principales de feux et l'amélioration des systèmes de prévention, de surveillance et de lutte.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

Il convient de signaler que la mise en œuvre de cette mesure est liée à l'approbation du plan départemental de défense des forêts contre l'incendie (PDFCI). L'arrêté afférent a été signé le 05 mai 2009.

Cette mesure a été mobilisée en 2012 sur 3 dossiers :

- ✓ ONF Programme DFCI 2012
- ✓ Conservatoire du littoral antenne REUNION équipement du site de la Grande Chaloupe
- ✓ ONF Mise en place d'un réseau de surveillance des seuils de risque et réfection de la piste DFCI 1800 Sud

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
226	Nombre d'actions de prévention et de reconstitutions	12	15	0
	Surfaces aidées de forêts endommagées	Non pertinent au regard de la mesure		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Pour rappel, les massifs forestiers des hauts sous le vent de La Réunion ont été touchés, en 2010 et en 2011, par de graves incendies qui ont détruit plus de 3 600 ha. La mesure 226 a donc été renforcée (+51,89%) en conséquence lors de l'exercice d'ajustement financier de 2012 afin de traiter les incidences de ces incendies et prendre les mesures de prévention nécessaires. Le taux de programmation important est donc à mettre en relation avec les conséquences liées à ces incendies.



2.3.2.5. Mesure 227 : Investissements non productifs relatifs à la préservation et valorisation des espaces naturels forestiers

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	9,000	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	7,727	85,85%	9
FEADER programmé en 2012	1,552	17,25%	2
FEADER total déclaré à fin 2012	3,142	34,91%	-
FEADER déclaré en 2012	0,715	7,95%	-

Objectifs:

Cette mesure soutient les projets répondant aux objectifs suivants :

- ✓ La maintenance et la restauration des écosystèmes naturels ;
- ✓ Le maintien des sols ;
- ✓ La protection des ressources en eau.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

Compte tenu de l'existence de reliquats sur le DOCUP 2000-2006 les premiers travaux ont été pris en charge par le FEOGA.

Pour cet exercice 2 nouveaux dossiers ont été programmés :

- ✓ ONF Programme 2012 de valorisation forestière écologique des forêts domaniales
- ✓ Département de la Réunion Programme 2012 d'interventions écologiques en forêts départementales et départemento-domainiales

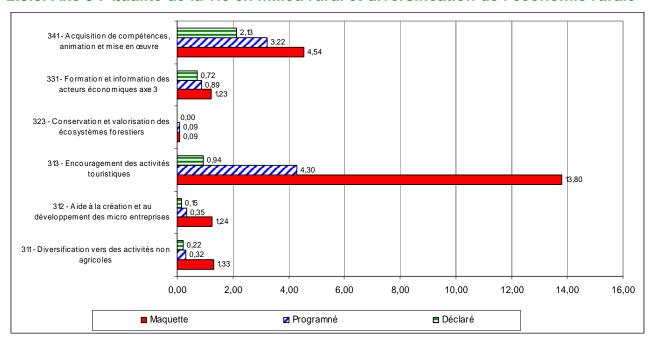
Indicateurs liés à la mesure

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
227	Nombre d'exploitations forestières bénéficiant d'une aide	10	0	0
	Volume des investissements (€	10 000 000,00	10 327 453,05	4 189 013,42
	Surface travaillée (parcourue par tranche de programmation) (ha)	4 000,00	4 028,78	1 219,60
	Surface traitées (par tranche de programmation) Lutte contre invasions (ha)	2 000,00	1 778,23	506,20
	Régénération de parcelles (ha)	1 500,00	1 321,06	82,20

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, l'avancement de la programmation est à mettre en corrélation avec l'approche de la fin de programmation. Sa progression s'est maintenu en 2012 (+ 12 points depuis 2011). Les objectifs prévus devraient être atteints.

2.3.3. Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale



Le retard pris depuis le début du programme se comble progressivement en termes de programmation notamment dans le domaine touristique avec un niveau de programmation passant de 2,5 millions en 2011 à 4,2 millions en 2012.



2.3.3.1. Mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	1,330	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	0,320	24,09%	8
FEADER programmé en 2012	0,084	6,30%	2
FEADER total déclaré à fin 2012	0,216	16,20%	-
FEADER déclaré en 2012	0,120	9,01%	-

Objectifs:

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir. Les bénéficiaires éligibles sont les agriculteurs en activité ou leurs conjoints souhaitant diversifier leurs activités vers de l'hébergement et de la restauration à destination de la clientèle touristique.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

En 2012, 2 nouveaux dossiers ont été soutenus :

EARL LA MER CASSE - Création d'une ferme auberge

EARL FERME DE BEL AIR - Création de 2 gites et d'une auberge paysanne labellisés "Accueil Paysan"

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.2012
311	Nombre de bénéficiaires	30	8	6
	Volume total des investissements (€)	3 000 000,00	1 448 269,73	629 198,07

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant.

Lors de la révision à mi-parcours ont été modifiés certains critères d'intervention de cette mesure afin de susciter l'émergence de nouveaux projets. Pour autant, le taux de programmation sur 2012 a été relativement faible.



2.3.3.2. Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	1,240	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	0,348	28,10%	12
FEADER programmé en 2012	0,018	1,46%	1
FEADER total déclaré à fin 2012	0,147	11,84%	-
FEADER déclaré en 2012	0,021	1,68%	-

Objectifs:

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir. Les bénéficiaires éligibles sont les artisans, les entreprises installées dans les Hauts inscrits aux registres légaux et dont le siège social est à la Réunion : micro entreprises telles que définies par la recommandation 2000/361/CE de la Commission dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

Programmation pour cet exercice:

√ Création de 2 chambres d'hôtes labellisées "Gîte de France" à Saint-Pierre

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
242	Nombre de bénéficiaires	27	12	8
312	Volume total des investissements (€)	3 000 000,00	1 786 739,83	797 666,57

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant.

Lors de la révision à mi-parcours ont été modifiés certains critères d'intervention de cette mesure afin de susciter l'émergence de nouveaux projets et accroître ainsi la capacité d'hébergement en milieu rural. Pour autant, le taux de programmation sur 2012 a été relativement faible.



2.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	13,797	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	4,295	31,13%	25
FEADER programmé en 2012	1,785	12,93%	6
FEADER total déclaré à fin 2012	0,939	6,80%	-
FEADER déclaré en 2012	0,935	6,77%	-

Objectifs:

Cette mesure soutient les actions visant à :

- ✓ Offrir une gamme de produits touristiques très diversifiée ;
- √ Valoriser davantage les atouts des Hauts par un accueil et des animations pour les touristes :
- ✓ Poursuivre l'ouverture raisonnée des milieux naturels et forestiers, par un soutien au développement de routes forestières à vocation touristique et à des aménagements dédiés à l'accueil des touristes dans ces milieux.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

S'agissant du dispositif 313.1 - Soutien à l'opération Village Créole, il a été mobilisé à 4 reprises en 2012, pour des travaux d'aménagement et de créolisation d'infrastructures touristiques.

- ✓ LE MARLA Amélioration qualitative de l'espace extérieur de l'hôtel des Neiges
- ✓ KAZ NYALA Aménagement intérieur et extérieur de la Kaz
- ✓ MODESO-VACANCES/Résidence des Lataniers Amélioration des prestations et des services phase 2
- ✓ LE DIMITILE Amélioration des espaces extérieurs et mise en lumière du Dimitile Hôtel Entre-Deux



S'agissant du dispositif 313.2 – Aménagements touristiques en milieux naturels et forestiers il a été mobilisé à une reprise en 2012.

✓ Département de la Réunion - Aménagement touristiques en milieux naturels et forestiers Volet 2

S'agissant du dispositif 313.3 - Routes forestières à vocation touristique dans le domaine soumis au régime forestier, celui-ci a été mobilisé à une reprise en 2012.

✓ Conseil Régional de la Réunion - Travaux de réfection de la route forestière du Maïdo Saint-Paul

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
313	Nouvelles structures touristiques aidées	70	25	9
	Volume total des investissements (€)	7 000 000,00	7 268 401,90	66 069,08
	Linéaires de randonnées traités (km)	30,00	30,00	0,00
	Linéaire de voirie créé ou améliorée (km)	65,00	132,70	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées.

La faible progression du taux de programmation s'explique par les montants relativement mineurs engagés sur les projets concernés. Néanmoins, les premiers investissements lourds prévus au titre du dispositif 313.3 ont été programmés en 2012 et devraient se poursuivre en 2013.



2.3.3.4. Mesure 323 : Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,089	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	0,089	100,00%	1
FEADER programmé en 2012	0,000	0,00%	-
FEADER total déclaré à fin 2012	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2012	0,000	0,00%	-

Objectifs:

Favoriser la découverte de la végétation naturelle semi-xérophile de la Réunion et l'éducation à la préservation de la biodiversité et au respect de l'environnement à travers la création d'aménagement où le public pourra découvrir les différents types de milieux et leur cortège floristique.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

1 opération a été programmée en 2011 destinée au CIRAD pour un Projet d'arboretum sur les écosystèmes forestiers semi-xérophiles, plantes médicinales et espèces de valeur agricole de la Réunion.

Indicateurs liés à la mesure 323

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
	Nombre actions soutenues en matière en matière de patrimoine rural	1	1	0
	Volume total des investissements	100 000,00	99 000,00	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Cette mesure ayant été introduite dans la cadre du bilan de santé de la PAC en 2010, la programmation totale a été faite en 2011.



2.3.3.5. Mesure 331: Formation et information

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	1,233	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	0,888	72,03%	4
FEADER programmé en 2012	0,217	17,57%	1
FEADER total déclaré à fin 2012	0,717	58,16%	-
FEADER déclaré en 2012	0,237	19,23%	-

Objectifs:

Cette mesure permet de soutenir les actions de formation et d'information sur le territoire des Hauts de l'île.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

Pour cette année, un 4^{ème} dossier, porté par l'Association de Développement Rural Réunion, a été agréé portant sur le programme d'action du pôle de formation et d'information des hauts avec pour objectif :

- ✓ De développer des actions de communication et de valorisation des projets et des actions dans les hauts ;
- ✓ De concevoir, organiser et mettre en œuvre des actions en appui au réseau des animateurs territoriaux, des agents de développement et des acteurs locaux intervenant dans les hauts.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
331	Nombre d'acteurs économiques participants à des actions aidées	200	135	90
331	Nombre de jours de formation réalisés par participants	112	80,5	54,50

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure n'a débuté qu'en 2009. Néanmoins les objectifs de programmation et de réalisation sont conformes aux prévisions et devraient nous permettre d'atteindre nos objectifs.



2.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	4,536	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	3,216	70,90%	12
FEADER programmé en 2012	0,665	14,65%	2
FEADER total déclaré à fin 2012	2,129	46,94%	-
FEADER déclaré en 2012	0,480	10,58%	-

Objectifs:

Cette mesure permet de soutenir :

- ✓ Les actions d'animation mises en place dans les Hauts de l'île.
- ✓ Les actions d'animation du Pôle d'excellence rurale « Village Créole ».
- ✓ Les études pour la mise en place de Chartes de développement agricoles.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

S'agissant du dispositif 341.1 sur l'animation territoriale des hauts, 1 dossier porté par l'Association de Développement Rural Réunion a été programmé pour le financement du dispositif d'animation territoriale des zones géographiques du PDHR 2012. Il a pour objectif l'accompagnement des projets sur le territoire des hauts, afin de contribuer activement aux stratégies de développement local.

S'agissant du dispositif 341.2 sur la conduite de l'opération village créole, 1 dossier porté par l'Île de la Réunion Tourisme a été agréé portant sur le programme 2012 « villages créoles »

Le dispositif 341.3 sur les études pour la définition des chartes de développement agricole n'a pas été mobilisé en 2012.

Indicateurs de réalisation :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
	Nombre d'actions d'acquisition de compétence et d'animation	300	1261	268
341	Nombre de participants aux actions	15	58	12
	Nombre de partenariats public-privés soutenus	2,00	2	2

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009. Les taux de programmation et de certification, satisfaisants sont à mettre en corrélation avec l'approche de la fin de programmation, tant sur le volet financier que sur le volet des indicateurs de réalisation. La bonne progression de la mesure 341 se confirme donc avec 1261 actions d'acquisition et compétence et d'animation programmées au 31 décembre 2012.



2.3.4. Axe 4: LEADER

L'appel à projets a été lancé le 29 février 2008 après approbation du programme comme prévu par les règlements.

L'analyse de recevabilité s'est déroulée à partir du 30 juin 2008 : cinq candidatures ont été enregistrées et jugées recevables le 18 juillet 2008 par le Comité technique LEADER composé de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général, du l'ASP, d'un expert national et de l'AGILE.

L'analyse des candidatures a été faite à plusieurs niveaux :

- ✓ par le Comité technique qui a rendu son avis fin Juillet 2008,
- ✓ par les Commissions techniques des collectivités qui ont rendu leur avis définitifs après demande de compléments d'information.

Sur la base de ces avis, le Comité de sélection (Comité Local de Suivi) a sélectionné fin octobre 2008 2 GAL :

- ✓ le GAL « mi-pentes » sur le projet s'intitulant « à la croisée du rural et de l'urbain ... construire une identité » et porté par l'Association de Développement Rural de la Réunion. L'AD2R créée en 6 juin 2007 a pour objet de contribuer au développement des territoires de la réunion par la promotion des habitants comme acteur de leur propre développement sur le plan économique, social, environnemental et cultuel.
- ✓ le GAL « Cirques, Plaines et Volcans » sur le projet s'intitulant « D'un volcan à l'autre ... révéler et valoriser la ruralité et le patrimoine exceptionnel par l'innovation » porté par la Maison de la Montagne et de la Mer. La MMM a vu le jour le 5 juillet 2006, sur les bases de l'association Maison de la Montagne créée en 1989, avec pour objectif le développement durable de l'île en favorisant toutes les activités touristiques et de loisirs.

L'autorité de gestion a notifié sa décision le 29 octobre 2008 et la fin de l'année a été consacrée à finaliser la convention entre les GAL, les cofinanceurs Région et Département, l'organisme payeur ASP et l'autorité de gestion.

Lors du Comité Local de Suivi du 7 mai 2009, 8 cadres d'intervention ont été approuvés, définissant les objectifs et les modalités de mise en œuvre de ce programme LEADER articulé autour de 2 grandes thématiques que sont la compétitivité à travers la mesure 411 et la qualité de la vie à travers la mesure 413.

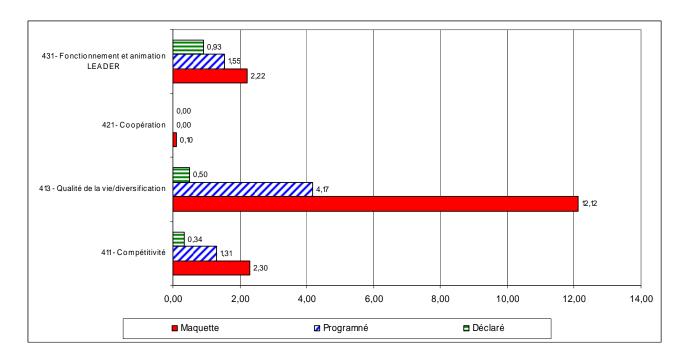
Les conventions ont été signées le 29 juin 2009.

Une formation des équipes en charge de LEADER sur l'environnement des programmes européens a été réalisée en novembre 2009.

En 2012, 5 Comité de programmations se sont tenus portant sur 119 dossiers traités répartis ainsi : 64 pour le GAL CPV et 55 pour le GAL MP

On compte 62 CTL tenus. Cette augmentation est en adéquation avec le nombre important de dossiers présentés et agrées par les CP.





Le tableau ci-après présente la répartition des projets depuis 2009 par GAL et par typologie.

	GAL "Mi-pente"		GAL "Cirque Plaine Volcan"		
Dispositifs	Nombre de	Montant	Nombre de	Montant	
	projets	subventions	projets	subventions	
411.11	28	1 020 474,81	34	1 044 485,00	
411.12	2	58 952,00	1	52 902,98	
413.1	7	299 035,60	2	15 556,73	
413.2	34	818 983,19	34	754 719,35	
413.3	4	657 716,53	8	954 495,04	
413.4	6	846 150,48	8	1 121 060,41	
413.5	13	241 222,21	8	145 022,79	
413.6	11	301 564,14	23	350 554,01	
Total	105	4 244 098,96	118	4 438 796,31	



2.3.4.1. Mesure 411: Compétitivité

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	2,297	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	1,306	56,86%	65
FEADER programmé en 2012	0,739	32,17%	37
FEADER total déclaré à fin 2012	0,338	14,71%	-
FEADER déclaré en 2012	0,195	8,47%	-

Objectifs:

Cette mesure permet de soutenir la diversification et la valorisation des atouts des territoires des hauts à travers les volets économique et aménagement de terroirs.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

S'agissant du dispositif 411.11 sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts – atelier économique, 35 nouveaux dossiers ont été agréés :

- Construction de 2 hangars agricoles et amélioration des conditions de production de feuillage
- Aménagement de 4 porcheries
- Mise en place de 2 parcelles en hydroponie
- Mise en place de 2 treilles de chouchou et irrigation des parcelles
- Mise en place d'un treille de chouchou en agriculture biologique
- Complantassions de vignes de cuve par le Chai de Cilaos et acquisition de matériel
- Construction d'un bâtiment d'élevage de volailles fermières
- Installation de serres et d'un local technique
- Acquisition d'une cellule frigorifique
- Mise en place d'un système de recyclage des eaux de pluie et des eaux de drainage pour des serres en hydroponie
- Plantation de vignes de cuve
- Construction de 2 bâtiments pour un élevage fermier
- Acquisition d'une chaine pour fabriquer des balles rondes enrubannées
- Acquisition d'une cellule frigorifique
- Mise en place d'une nouvelle technique innovante concernant l'installation d'un verger créole
- Voyage d'étude sur la gestion des systèmes fourragers dans la Région de l'Ouest de la France
- Equipement d'une chaine d'alimentation pour un élevage de poulet
- Voyage d'étude sur la gestion des systèmes fourragers dans la région de l'Ouest de la France
- Acquisition de petits matériels et communication pour la filière lentilles
- Local technique de préparation, de conditionnement de bananes et de stockage des intrants
- Voyage d'étude et de formation en chine
- Modernisation d'atelier d'élevage de poules pondeuses
- Investissement dans du matériel d'exploitation du bois pour l'approvisionnement d'une installation de centrale de gazéification
- Construction de 3 bâtiments d'élevage de volailles
- Installation de serres agricoles
- Amélioration du processus de transformation du Curcuma
- Construction d'un hangar de stockage de matériels d'élevages et modernisation des bâtiments d'élevages de volailles



S'agissant du dispositif 411.12 sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts – Aménagement de terroirs, 2 nouveaux dossiers ont été agréés :

- Etude d'analyse technico-économique et de conception des issues chaleurs d'une unité de Gazéification
- Aménagement d'un chemin d'accès à une unité de gazéification

D'une manière plus générale cette mesure finance des projets : Atelier de préparation et de conditionnement, Accompagnement des associations d'agriculteurs, voyage, promotion, équipements, bâtiments, tuerie de volailles, lapins ; Serres et ombrières, vigne et matériel de vinification, transformation de produits.



2.3.4.2. Mesure 413 : Qualité de vie / diversification

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	12,123	ı	ı
FEADER total programmé à fin 2012	4,157	34,29%	158
FEADER programmé en 2012	1,800	14,85%	75
FEADER total déclaré à fin 2012	0,499	4,12%	-
FEADER déclaré en 2012	0,229	1,89%	-

Objectifs:

Cette mesure permet

- ✓ De soutenir la diversification et la valorisation des hauts sur un plan agrotouristique ;
- ✓ De soutenir le développement économique de la zone des hauts ;
- ✓ De développer l'hébergement public de montagne ;
- ✓ De favoriser l'aménagement et la mise en place de petits équipements touristiques dans les hauts;
- ✓ De consolider le tissu associatif comme acteur de la cohésion sociale ;
- ✓ De soutenir les initiatives de valorisation du patrimoine et la production artistique dans les hauts.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

S'agissant du dispositif 413.1 sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts - Volet agrotouristique, 4 dossiers de ce dispositif ont été programmés.

S'agissant du dispositif 413.2 portant sur le soutien au développement économique dans la zone des hauts, 38 nouveaux dossiers ont été programmés.

S'agissant du dispositif 413.3 sur les hébergements publics de montagne, 1 nouveau dossier a été programmé.

S'agissant du dispositif 413.4 sur les aménagements et les petits équipements touristiques dans les hauts, les 7 dossiers ont été programmés.

S'agissant du dispositif 413.5 sur la consolidation et la promotion du tissu associatif existant en tant qu'opérateur de la cohésion sociale des territoires des Hauts, 9 nouveaux dossiers ont été programmés.

S'agissant du dispositif 413.6 portant sur le soutien aux initiatives de valorisation du patrimoine et à la production artistique dans les hauts, 16 nouveaux dossiers ont reçu le soutien des fonds communautaires.



Indicateurs de réalisation :

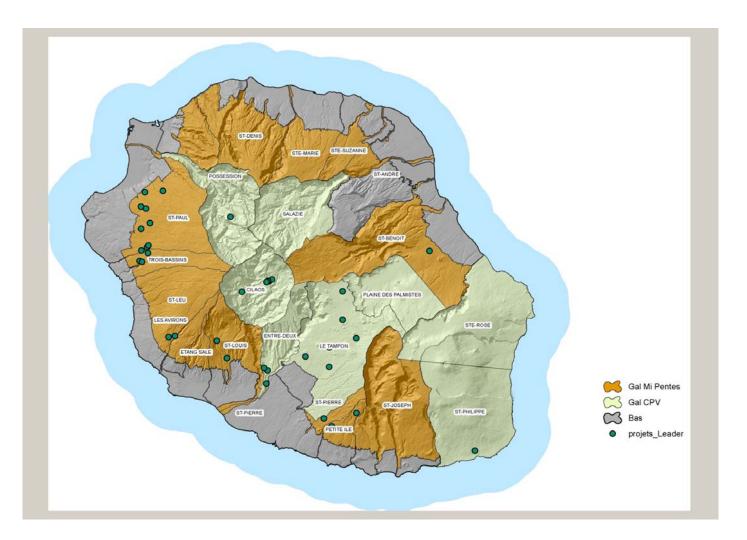
Dispositif	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.2012	Réalisé au 31.12.2012
	Nombre de GAL	-	2	2
	Superficie totale de la zone couverte par la Gal (km²)	-	188 400	188 400
	Nombre total de projets financés *	646	223	74
41	Dont nombre de projets qualité *	33	-	-
7'	Dont nombre de projets collectifs*	10	92	15
	Dont nombre de projets d'investissement Privé*	30	114	19
	Dont nombre de projets d'investissement collectif*	120	2	1

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Après une mise en route difficile compte tenu du mode de désignation des GAL, le programme LEADER est entré dans un rythme de programmation et certification intéressant en 2009 et en 2010.

Après un ralentissement de la programmation en 2011 avec un nombre de dossiers 2 fois moins important qu'en 2010, le rythme de programmation s'est accéléré en 2012 avec un nombre de dossiers programmés presque trois fois supérieurs pour la mesure 413 entre 2011 et 2012. Les mesures prises suite à l'évaluation à mi-parcours sur la majoration des taux d'intervention portent donc leurs fruits et cette tendance devrait se confirmer en 2013.







2.3.4.3. Mesure 421: Coopération

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,100	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	0,000	0,00%	0
FEADER programmé en 2012	0,000	0,00%	0
FEADER total déclaré à fin 2012	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2012	0,000	0,00%	-

Objectifs:

La coopération au titre du programme LEADER, qu'elle soit transnationale ou interterritoriale, doit permet une ouverture et des échanges d'expérience très précieux ; elle est facteur de diffusion de la citoyenneté européenne dans sa dimension transnationale, d'innovation et peut permettre de mener à bien certains projets, comme la mise en marché de produits et services nouveaux, pour lesquels il est nécessaire d'atteindre une masse critique dépassant le territoire.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

Ce dispositif n'a pas été mobilisé depuis le début du programme

Indicateurs de réalisation :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
421	Nombre de dossiers financés	1	0	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure n'a pas débuté. Néanmoins le cadre d'intervention a été agréé en 2012 et des projets sont à l'étude.



2.3.4.4. Mesure 431 : Fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences ainsi qu'actions de communication.

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	2,218	-	-
FEADER total programmé à fin 2012	1,550	69,87%	10
FEADER programmé en 2012	0,455	20,53%	2
FEADER total déclaré à fin 2012	0,925	41,71%	-
FEADER déclaré en 2012	0,527	23,76%	-

Objectifs:

L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales requièrent un travail d'ingénierie et d'animation qui doit être soutenu.

Cette mesure est réservée aux dépenses supportées par les GAL en termes d'animation et de fonctionnement, à savoir :

- ✓ Les coûts de fonctionnement, y compris les dépenses de gestion ;
- ✓ Les études et évaluations menées sur le territoire :
- ✓ Les actions d'information sur la stratégie de développement local;
- ✓ La formation des personnes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement local ;
- ✓ Les actions d'animation et la formation des animateurs.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2012 :

2 opérations ont été programmées au cours de cette année pour assurer le financement du fonctionnement des 2 GAL.

La mise en œuvre de cette mesure n'a débuté qu'en 2009, néanmoins les niveaux de programmation sont conformes aux prévisions et devraient nous permettre d'atteindre nos objectifs.

3. Exécution financière du programme présentant, pour chaque mesure, le relevé des montants versés aux bénéficiaires

Les montants versés aux bénéficiaires sur 2012 ont fait l'objet de quatre appels de fonds ;

- ✓ le premier réalisé fin avril 2012 pour un montant 5 849 988,88 € de dépenses publiques dont 3 610 271,95 € de FEADER ;
- ✓ le second, réalisé fin juillet 2012 pour un montant de 6 762 943,01 € de dépenses publiques dont 4 120 754,05 € de FEADER ;
- ✓ le troisième, réalisé fin octobre 2012 pour un montant de 19 791 660,90 € de dépenses publiques dont 12 684 373,27 € de FEADER ;
- ✓ le quatrième, réalisé fin Décembre 2012 pour un montant de 18 862 235,52 € de dépenses publiques dont 11 822 814,81 € de FEADER.

Au total en 2012, 51 266 828,31 € de dépenses publiques ont été versées aux bénéficiaires dont 32 238 214,08 € de FEADER.

Analyse par typologie d'actions

Selon le livre des procédures, les actions éligibles au PO FEADER peuvent être classées en six grandes catégories :

	Répartition prévue du FEADER	Répartition sur le montant payé aux bénéficiaires par l'ASP au 31.12.12 et déclaré à la Commission
Les régimes d'aides préfinancés aux exploitations agricoles	16,62 %	12,14 %
Les investissements privés non préfinancés dans les domaines agricoles, agro alimentaires et forestiers	15,04 %	7,94 %
Les dispositifs d'aides nationaux (ICHN, MAE, préretraite, DJA, Prêts)	20,12 %	33,21 %
La formation des actifs agricoles	0,13 %	0,00 %
Les investissements publics structurants pour l'agriculture réunionnaise	31,74 %	17,14 %
Les politiques d'accompagnement, d'encadrement et d'expérimentation en faveur des exploitations agricoles	16,35 %	29,57 %

De façon générale, les paiements respectent et vont même au-delà de la répartition prévue du FEADER notamment pour les dispositifs d'aides nationaux. A contrario, les investissements, qu'ils soient publics ou privés, sont un peu plus long à réaliser.



Tableau synthétique prévu au règlement CE n°1974/2006 de la Commission du 15 septembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

		ır le Développement	
Mesure / Axe	Paiements annuels - Année 2012	Paiements cumulés 2007 à 2012	FEADER Correspondant
Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	12 901 212,56 0,00	47 551 991,79 0,00	28 666 531,37 0,00
Mesure 112 - installation de jeunes agriculteurs Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	947 618,43 0,00	3 318 072,42 0,00	1 990 843,38 <i>0,00</i>
Mesure 113 - retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	519 458,17 222 447,29	3 625 778,22 2 985 908,46	2 167 947,99 1 791 528,90
Mesure 114 - recours aux services de conseil par les agriculteurs et les sylviculteurs Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	208 749,82 0,00	387 334,36 0,00	232 399,43 0,00
Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	5 572 306,49 0,00	16 639 685,71 0,00	10 223 286,87 0,00
Mesure 122 - amélioration de la valeur économique des forêts Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	333 220,54 0,00	1 947 075,50 <i>0,00</i>	1 168 245,29 0,00
Mesure 123 - accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	2 244 492,24 0,00	11 406 436,66 0,00	6 843 862,14 0,00
Mesure 124 - Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00
Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	15 994 446,57 0,00	29 035 718,67 0,00	17 421 430,97 <i>0,00</i>
Mesure 131 - Respect des normes fondées sur la législation communautaire Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006 Total Axe 1		0,00 0,00 113 912 093,33	0,00 0,00 68 714 547,43
Mesure 211 212 - paiements destinés aux agriculteurs qui visent à compenser les handicaps naturels Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	6 016 135,70	35 130 441,55 184 203,57	26 342 642,07 138 152,49
Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	859 041,81 0,00	8 177 222,55 4 962 491,63	6 131 883,43 3 721 858,84
Mesure 226 - reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00
Mesure 227 - Investissements non productifs Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006 Total Axe 2		4 189 013,28 0,00 47 496 677,38	3 141 759,96 0,00 35 616 285,45
Mesure 311 - diversification vers des activités non agricoles Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	199 720,32	359 194,38 0,00	215 516,61 0,00
Mesure 312 - aide à la création et au développement des micro entreprises Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	34 680,57 0,00	244 600,28 0,00	146 760,13 0,00
Mesure 313 - encouragement des activités touristiques Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	1 557 892,22 0,00	1 564 741,02 <i>0,00</i>	938 844,59 <i>0,00</i>
Mesure 323 - Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00	0,00 <i>0,0</i> 0	0,00 <i>0,00</i>
Mesure 331 - formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	395 261,49 0,00	1 195 168,25 <i>0,00</i>	717 100,93 <i>0,00</i>
Mesure 341 - Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006		3 548 168,87 0,00	2 128 901,32 <i>0,00</i>
Mesure 411 - compétitivité Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	324 319,98	6 911 872,80 562 557,49 0,00	4 147 123,58 337 534,43 <i>0,00</i>
Mesure 413 - qualité de la vie/diversification Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	381 442,53 0,00	832 011,13 <i>0,00</i>	499 206,56 <i>0,00</i>
Mesure 421 - coopération Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00
Mesure 431 - fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences, animation Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006 Total Axe 4		1 541 895,64 0,00	925 137,35 0,00
Total assistance technique Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006 Total Axe 5	144 685,37 0,00	2 936 464,26 450 926,17 0,00 450 926,17	1 761 878,35 270 555,69 0,00 270 555,69
Total général Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	51 266 828,31	171 708 033,94 8 132 603,66	110 510 390,50 5 651 540,23



Tableau synthétique de la BSP prévu au règlement CE n°1974/2006 de la Commission du 15 septembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n°
1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le FEADER

Mesure / Axe	Paiements annuels – Année 2012	Paiements cumulés 2007 à 2012	FEADER Correspondant
Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information	431 334,29	451 124,94	406 012,41
Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00	0,00	0,00
Manue 404 mademination des surlaitations agricoles	581 794.90	700 200 05	740 450 44
Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles	,	798 286,95	718 458,14
Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00	0,00	0,00
	0.00	2.22	0.00
Mesure 124 - Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies	0,00	0,00	0,00
dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole			
Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00	0,00	0,00
Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des	0,00	0,00	0,00
secteurs agricole et forestier			
Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00	0,00	0,00
Total Axe 1	1 013 129,19	1 249 411,89	1 124 470,55
Mesure 214 - Paiements agroenvironnementaux	245 266,62	334 706,10	251 029,51
Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00	0,00	0,00
Total Axe 2	245 266,62	334 706,10	251 029,51
Mesure 323 - Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00	0,00	0,00
Total Axe 3	0,00	0,00	0,00
Total général	1 258 395,81	1 584 117,99	1 375 500,06
Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00	0,00	0,00

Suivi de l'acheminement des crédits

	Avance	Déclarations 2007 à 2011	Déclarations 2012
Montant cumulé FEADER demandé		78 285 567,56 €	32 238 214,09 €
Montant réel demandé		78 285 567,56 €	32 238 214,09 €
Montant FEADER Payé par Bruxelles	22 337 000,00 €	78 272 176,42 €	32 238 214,08 €

Total reçu au 31/12/2012	132 847 390,50 €
Total reçu hors avance au 31/12/2012	110 510 390,50 €
Total versé aux bénéficiaires au 31/12/2012	110 523 781,65 €



4. Résumé des actions d'évaluation en cours, conformément à l'article 86, paragraphe 3, du règlement (CE) no 1698/2005

L'article 86 visé ci dessus prévoit que « A partir de 2008, l'autorité de gestion fait rapport au Comité de suivi sur les activités d'évaluation in itinere. »

Le système d'évaluation « in itinere » est établi sur la base des indicateurs d'impact, de résultat et de réalisation définis au niveau du programme qui permettent d'examiner le bilan des actions. Ces indicateurs sont renseignés tous les ans lors de l'élaboration du rapport annuel d'exécution du programme et sont commentés en partie 2 du présent rapport.

Les indicateurs retenus sont ceux fixés par le cadre commun de suivi et d'évaluation de la Commission européenne. Ils sont complétés par des indicateurs spécifiques au programme régional. Ces indicateurs spécifiques permettent de suivre la réalisation des priorités locales de la programmation.

En 2007

Pour mémoire l'autorité de gestion avait attiré l'attention de la Commission sur les difficultés rencontrées pour renseigner les indicateurs. En effet, les tableaux de suivi ont été examinés a postériori par les services de la Commission qui ont transmis leurs observations le 22/12/2008.

Par rapport à ces observations, l'autorité de gestion a rappelé :

- ✓ L'impossibilité de rendre compte selon le cadre de suivi actuel de l'ensemble des dossiers, qu'il s'agisse naturellement des stocks issus de la programmation 2000-2006 et qui faisaient l'objet d'un suivi différent, mais aussi des premiers dossiers instruits au titre de 2007-2013 dans la mesure où la stabilisation tardive du cadre communautaire a nécessité la mise en place de procédures transitoires garantissant la traçabilité des opérations et sécurisant les paiements mais n'intégrant pas tous les éléments de suivi;
- ✓ Que des imprécisions demeuraient quant à la nature exacte de certaines des données attendues dans ces tableaux, malgré le document explicatif fourni par la Commission.
- ✓ Qu'elle n'a été informée de l'obligation de renseigner ces tableaux qu'en mai 2008.

Par ailleurs, ces questions avaient été mises en exergue lors du CNS d'octobre 2008.

En 2008,

Les réalisations effectives restaient peu significatives même si la programmation avait effectivement démarré.

Il convient de préciser que les tableaux de suivi des indicateurs de réalisation n'ont été renseignés que pour les mesures nationales (211, 212, 113 et 214). De plus, le choix a été fait de ne renseigner les indicateurs que pour les dossiers effectivement clôturés.



En 2009

Un travail de fond a été entamé par l'autorité de gestion sur la mise à jour des indicateurs au niveau de l'instruction des dossiers présentés en comité de programmation et au niveau de des dossiers saisis dans l'outil de gestion OSIRIS. Toutefois, le niveau de précision demandé dans certains tableaux de la Commission nécessite un lourd travail de consolidation, les dossiers n'étant pas nécessairement instruits et leur saisie paramétrée pour en permettre une extraction facile et fiable, notamment pour les raisons évoquées cidessus.

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis. En 2009, il est à noter le recrutement d'une ressource humaine supplémentaire dont la mission principale est le pilotage des actions d'évaluation.

Ainsi, un projet de plan régional d'évaluation pluri fonds a été rédigé et présenté pour information au comité national de suivi du mois de décembre 2009.

Ce plan fixe le cadre des travaux d'évaluation qui seront menés au cours de la période ainsi que les modalités de leur pilotage conformément aux recommandations de la Commission. Il aborde en outre :

- ✓ L'articulation entre le système de suivi et les travaux d'évaluation. A cet effet, il définit les outils de suivi utilisés dans le système d'évaluation en continu,
- ✓ Les conditions de déclenchement des évaluations et l'interprétation de la notion d'écart significatif,
- ✓ Les modalités de lancement des évaluations spécifiques,
- ✓ Les modalités de publication et de mise à disposition des rapports,
- ✓ Les ressources humaines et financières à allouer à la mise en œuvre du système d'évaluation.

Enfin, ce plan décline les modalités de sensibilisation et de formation des acteurs permettant de franchir une étape supplémentaire dans l'intégration des pratiques liées à l'évaluation à tous les niveaux de la gestion du programme.

Sans attendre la création du Comité Local d'évaluation, un cahier des charges a été rédigé fin 2009 afin de sélectionner un cabinet d'étude pour l'élaboration de l'évaluation à miparcours de la stratégie régionale intégrée, d'une part, et du PDRR FEADER 2007-2013 de la Réunion, d'autre part, conformément aux dispositions du règlement CE n°1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 et de ses lignes directrices.

En 2010

Dans le cadre du processus d'examen à mi-parcours des programmes 2007-2013 piloté par le partenariat local, une évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée pluri fonds et de chaque programme européen a été conduite en 2010 et ses résultats ont fait l'objet d'une restitution lors du Comité National de Suivi de Novembre 2010.



Pour le Programme de Développement Rural de la Réunion, conformément aux dispositions de l'article 86 du règlement (CE) 1698/2005, le rapport final de l'évaluation à mi-parcours a été transmis à la Commission le 16 décembre 2010.

Cette analyse des facteurs qui ont influencé l'avancement de la mise en œuvre des différentes mesures au cours de cette première partie de mise en œuvre du programme a permis de formuler plusieurs recommandations qui seront prises en compte de la manière suivante dans les propositions de révision à mi-parcours du PDRR Réunion début 2011.

- ✓ Accélérer la validation des derniers cadres d'intervention, notamment pour les mesures sylvicoles et la mesure de coopération leader : A ce jour, 96% cadres d'intervention ont été validés (65 sur 68). Tous les cadres portant sur les mesures sylvicoles ont été agréés, le cadre de la coopération leader est quant à lui finalisé.
- ✓ Fiabiliser les indicateurs de réalisation physique : La gestion et le suivi des indicateurs ayant très largement été intégrés dans l'outil de gestion OSIRIS lors de la phase de conception et de développement des cadres d'intervention, seules les procédures de saisie des données restaient à mettre en place ce qui a été fait au dernier trimestre 2010.
- √ Réconcilier les écarts entre les montants engagés (suivis dans OSIRIS) et les montants programmés (suivis par l'AGILE): Cet exercice de recollement, débuté en décembre 2010 entre l'AGILE (Cellule Europe de l'Autorité de Gestion) et l'Agence de Services et de Paiement (Organisme Payeur), a été conclu début 2011. Aujourd'hui, les seuls écarts résiduels sont liés à la programmation en début d'année des enveloppes prévisionnelles allouées à chaque régime d'aide et dont les montants financiers ne sont réajustés qu'en fin d'exercice.
- ✓ Cibler des actions vers les exploitants devant particulièrement améliorer leur compétitivité: les orientations de la révision à mi-parcours approuvées par le CNS visent bien à renforcer la compétitivité des exploitations dans certains secteurs de l'agriculture locale. Pour ce faire, une rationalisation des objectifs et un redéploiement des ressources entre les différents acteurs sont proposées dans les domaines de l'appui technique et de l'expérimentation.
- ✓ Poursuite l'effort d'investissements dans les exploitations permis par les mesures clés du programme (121, 123, 125) dans un objectif d'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier : d'une manière globale, il est proposé, à l'occasion de cette révision, d'abonder ces mesures à hauteur de 5,34 M€ soit une augmentation de plus de 3%. D'une manière plus ciblée, au titre des aides à l'investissement des entreprises agro-industrielles, le critère « innovation » a été intégré au même titre que les critères « ouverture à l'international », « exposition à la concurrence extérieure » et « création d'emplois ».
- ✓ Renforcer la programmation des mesures agro-environnementales (MAE), en particulier des MAE territorialisées : il sera proposé d'introduire au titre de cette mesure 3 nouvelles MAE pour un montant de 1,374 M€ soit une augmentation de 10% de l'enveloppe initiale. La Réunion étant actuellement dans une dynamique de structuration et de développement de la filière fruits et légumes, l'objectif est de favoriser le développement de techniques respectueuses de l'environnement.



- ✓ Dynamiser l'axe 4 LEADER en simplifiant le système de gestion, en informant mieux les bénéficiaires potentiels et en mobilisant un plus vaste réseau d'acteurs, relais de terrain : à ce sujet, à l'occasion d'une séance spécifique, le Comité Local de Suivi examinera très en 2011 échange vise à favoriser l'amélioration des délais de programmation et l'émergence de projets notamment par une meilleure information des bénéficiaires.
- ✓ **Dynamiser le réseau rural régional**: la mise en place de 3 groupes de travail fin 2010 par bassin géographique (Nord/Est, Ouest et Sud), a permis de dégager les problématiques, des orientations et des propositions à travers des fiches actions opérationnelles qui seront mises en œuvre à compter du 1er semestre 2011.

En 2012

Un projet d'évaluation sur les dispositifs relatifs à l'animation territoriale et au pôle de formation et d'information des Hauts de l'AD2R a fait l'objet d'une réflexion au niveau de son cahier des charges.

Cette évaluation, sera a priori conduite en 2013 et devra faire ressortir :

- Une analyse des méthodes d'animation mises en œuvre, de la contribution du Pôle en tant que dispositif d'appui, de la valeur ajoutée de ces deux programmes pour le développement des territoires des Hauts.
- Des recommandations visant à optimiser l'action de l'animation territoriale et du Pôle de Formation et d'Information des Hauts.
- Une ouverture en termes de prospective territoriale serait par ailleurs souhaitable, afin d'aider à réfléchir à une dynamique d'évolution sociale, économique, culturelle des Hauts Ruraux de La Réunion dans laquelle pourraient s'inscrire les programmes de développement les concernant.



5. Dispositions prises par l'autorité de gestion et par le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en æuvre du programme

5.1. Les actions de suivi et d'évaluation

5.1.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2012

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

En 2012 année du démarrage de la préparation des prochains programmes communautaires 2014-2020, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 35 reprises sous ses trois formes (CLS normal, CLS restreint, CLS procédure écrite).

Il s'est réuni normalement à **11 reprises** aux dates suivantes pour la programmation des dossiers 2007-2013 :

02 Février 2012	03 Mai 2012	02 Août 2012	08 Novembre 2012
01 Mars 2012	07 Juin 2012	06 Septembre 2012	13 Décembre 2012
05 Avril 2012	05 Juillet 2012	04 Octobre 2012	

Dans sa configuration restreinte, le CLS s'est réuni à **21 reprises**. L'exercice d'ajustement financier a concerné 6 CLS restreints et l'exercice de préparation des programmes européens 2014-2020 a concerné 11 CLS restreints.

Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 1 reprise par procédure écrite.

Comités de Suivi tenus en 2012

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en mai 2012 pour soumettre à l'avis des membres le projet de relevé de conclusions du CNS de novembre 2011.

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en mai 2012 pour soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2011 des programmes.



Un Comité de Suivi s'est tenu en novembre 2012 dans le cadre de la gestion des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les décisions sont les suivantes :

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2011

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2011.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2011 FEDER Convergence

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif au rapport annuel 2011 FEDER Convergence.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2011 FSE

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif au rapport annuel 2011 FSE Convergence.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2011 FEADER

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif au rapport annuel 2011 FEADER.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2011 FEP

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2011 FEP.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2011 FEDER Coopération territoriale

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif au rapport annuel 2011 FEDER Coopération Territoriale.

Avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013.

La thématique centrale du CNS 2012 : Le Tourisme



Le Comité prend acte des interventions des programmes européens en faveur du Tourisme à la Réunion.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation et des nouvelles orientations de la Commission Européenne dans le domaine de l'Innovation (S3).

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013.

Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013,
- de l'absence de dégagement d'office fin 2012,
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020

Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013.
- des perspectives favorables en matière de dégagement d'office fin 2012,
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020

Avancement du programme FSE 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du programme FSE Convergence 2007-2013,
- des perspectives favorables en matière de dégagement d'office fin 2012,
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020

Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013,
- de l'absence de dégagement d'office fin 2012,
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020

Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte :



- de l'état d'avancement du volet régional du programme national du FEP 2007-2013,
- des perspectives en matière de dégagement d'office fin 2012, à l'échelle de l'ensemble des régions Convergence
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les nouveaux critères de sélection des différents programmes ainsi que les modifications de critères de sélection étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.

Ajustement financier 2012 des programmes 2007-2013

Le Comité approuve les propositions d'ajustement financier du PO FEDER Convergence 2007-2013 et donne mandat au CLS pour finaliser le programme révisé et conduire les discussions avec les instances nationales et communautaires.

En définitive sur la période 2007-2012, les comités de programmations et de suivi ont été sollicités à 181 reprises.

Nombre de sollicitations des comités	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total période 2007-2011	%
CLS	12	12	11	11	11	11	68	38%
CLS Restreints	14	23	3	10	9	21	80	44%
CLS Procédure écrite	0	6	3	5	2	1	17	9%
CNS	1	1	1	1	1	1	6	3%
CNS Procédure écrite	0	3	3	1	2	1	10	6%
Total	27	45	21	28	25	35	181	



5.1.2. Actions relatives au niveau national

Comme les années précédentes, le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) a apporté son appui pour la mise en œuvre du programme :

- ✓ Elaboration des prévisions de crédits en termes d'engagements et de paiements à destination de la Commission : les autorités locales ont sur ce point répondu à la demande nationale en précisant toutefois que les difficultés susceptibles d'être posées par le cadrage national :
 - Obligation de suivi sur deux maquettes de gestion, une maquette pluriannuelle pour le suivi classique du programme (Comité de suivi, rapports annuels...) et une maquette annuelle de suivi des autorisations d'engagement qui devra être réajustée chaque année a minima;
 - Contraintes de programmation du FEADER compte tenu du lien entre les autorisations d'engagement annuelles et leur traduction sous forme de plafond dans l'outil informatique OSIRIS;
 - Prise en compte d'une éventuelle sur programmation à compter de 2013, le volume de AE étant strictement égal au montant de la maquette.
- ✓ Appui lors de la transmission du rapport annuel.



5.1.3. Actions relatives au niveau communautaire

La Commission a organisé en novembre 2012 la rencontre annuelle des autorités de gestion du FEADER pour la France.

- ✓ Point sur la clôture des programmes de la période 2000-2006
- ✓ Etat sur la mise en œuvre et l'exécution des programmes 2007-2013
 - Dépenses FEADER réalisées, dégagement d'office et répartition entre axes pour chaque P.D.R. (Commission)
 - <u>Etat d'avancement des engagements par programme et par axe (au sens français) (AF) :</u>
 - Comités de suivi : avancées et difficultés pour renforcer la coordination inter fonds (Commission et AF) :
- √ Rapports Annuels d'Exécution 2011 (AF, Commission) et rapport stratégique de synthèse
- ✓ Préparation de la programmation 2014-2020

Elaboration du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- ✓ Une première phase a permis la validation par le Comité Local de Suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- ✓ Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.

Elaboration de la convention entre l'Autorité de Gestion et l'Organisme Payeur La convention a été signée le 10 novembre 2010 entre l'autorité de gestion et l'organisme payeur l'A.S.P.



Elaboration des critères de sélection

Les critères de sélection de 5 programmes ont été validés par procédure écrite du CNS en mars 2008. Afin de tenir compte des remarques de la Commission et du MAAP, ces critères ont été modifiés et représentés pour approbation par le CNS en octobre 2008.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.

En effet, les cadres d'intervention permettent de fixer au niveau de chaque dispositif les conditions d'intervention des actions 2007-2013. Ils constituent l'outil de référence pour les gestionnaires du programme afin d'identifier le cadre dans lequel s'inscrivent les projets et ils établissent les critères objectifs d'instruction pour les services. Enfin, ils servent de base d'information aux bénéficiaires potentiels.

Les modalités de modification de ces critères ont été validées en CNS. Compte tenu :

- ✓ De la nécessité de concilier le respect des dispositions règlementaires communautaires et la souplesse de gestion des programmes ;
- ✓ De l'existence de cadres d'intervention dans les dispositions de gestion 2007-2013 des programmes à La Réunion, cadres d'intervention agréés par le CLS précisant notamment les critères de sélection des projets ;
- ✓ De la mise en ligne de ces cadres d'intervention facilitant de ce fait l'accès aux membres du Comité et à tous les bénéficiaires potentiels.

Les membres du Comité ont agréé le mode opératoire suivant :

- ✓ Confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- ✓ Communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés;
- ✓ Rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Mise en place d'OSIRIS

Les travaux de 2012 ont porté principalement sur des paramétrages consécutifs à la modification des cadres LEADER et des dispositifs de la mesure 121, et des paramétrages complémentaires offrant la possibilité de tracer les visites sur place.

Les autres actions ont consisté en :

- la mise en production de 3 nouveaux cadres ;
- la mise à jour de 14 cadres existants (dispositifs de la mesure 121 + LEADER) + 10 paramétrages complémentaires pour permettre le traçage des visites sur place dans un écran dédié;
- la formation des gestionnaires ;
- l'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- l'animation des comités techniques OSIRIS ;
- demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil.



La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- Rédaction d'un cahier des charges par le service instructeur,
- Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS,
- Phase de test avec le service instructeur,
- Modifications éventuelles du dispositif,
- Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS,
- Elaboration du cahier de paramétrage ;
- Mise en production par le niveau national



5.2. Synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion du programme ainsi que toute mesure éventuellement prise, y compris les réponses apportées aux observations faites au titre de l'article 83 du règlement (CE) no 1698/2005

S'agissant des problèmes rencontrés, ils ont concerné principalement les points suivants :

Les conséquences du retard d'agrément du PO

L'agrément tardif du PO FEADER le 28 novembre 2007, soit 7 mois après sa date de recevabilité par la Commission, a encore des conséquences sur le plan de la programmation et de la certification des dépenses.

Le retard accumulé n'a pas été intégralement résorbé à ce jour ce qui explique en partie le faible taux de déclaration (15,29%) alors que le taux de programmation est lui de 36,05%. Les modalités de gestion et notamment l'existence du préfinancement ont permis de faire avancer les actions sur le terrain même si ces dernières ont été réalisées aujourd'hui mais ne sont pas encore certifiées.

Aussi, la situation reste sous contrôle, les autorités locales ayant démontré dans le cadre du DOCUP, leur capacité à rattraper les retards de début de programmation.

La double mobilisation sur 2000-2006 et 2007-2013

L'année 2009 a encore été consacrée prioritairement à la clôture du DOCUP 2000-2006 et à l'accélération de la mise en œuvre du programme 2007-2013.

Les difficultés d'adaptation des règles de gestion communautaires et nationales

Sur le plan communautaire, la période de programmation 2007-2013 a vu apparaître un nouvel acteur, l'organisme payeur, et de nouveaux modes de gouvernance ont du être mis en place pour assurer une gestion harmonieuse du programme. Les liens entre autorité de gestion et organisme payeur doivent être formalisés notamment au travers de la convention entre l'autorité de gestion et l'organisme payeur.

Sur le plan national, la mise en place du logiciel OSIRIS, a eu des conséquences indéniables :

- ✓ La réalisation de cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif ont entraîné un surcroît de travail pour l'ensemble des services et tous les dispositifs ne sont pas encore opérationnels malgré les efforts de l'équipe OSIRIS (voir point 5.1) ;
- ✓ Pour ne pas pénaliser les bénéficiaires, le processus de programmation a pleinement démarré sans que l'outil de gestion soit prêt. Il en est résulté un travail de rattrapage de saisie des données qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2010. Par ailleurs il est à noter que l'outil de valorisation de données a été accessible courant 2009;
- ✓ L'outil OSIRIS prévoyait comme cela était le cas dans PRESAGE, l'édition d'un certain nombre de documents (rapport d'instruction, conventions, lettre de notification, certificats de service fait...). Ces applications sont en cours de paramétrage et la mise en service se fait au fil de l'eau pour les dispositifs les plus importants disponibles.



La mise en place des nouvelles procédures de gestion

Comme précisé au point 5.1 un chantier important qui a démarré en 2008 sur le livre de procédures 2007-2013 s'est concrétisé par la validation de ces documents par le Comité Local de Suivi en avril 2009.

Le plafonnement de la défiscalisation au niveau national

Au préalable il convient de préciser qu'à la Réunion, les dispositifs des mesures 121 « modernisation des exploitations agricoles » et 123 « accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles » ont été conçus afin d'optimiser la combinaison des régimes de défiscalisation, d'exonération de TVA non perçue récupérable et d'aides directes à l'investissement.

Or, le régime d'aide national à la défiscalisation (N522/2006) et le régime d'exonération de TVA (N524/2006) agréés par la Commission le 18 juillet 2007 n'ont pas tenu compte du fait que le règlement développement rural autorise un plafond d'intervention de 75% d'aide publique en limitant à 50% ces plafonds en cas de cumul avec des aides à l'investissement agricole.

Afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires, et sur instruction du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche faisant suite à un arbitrage interministériel rendu le 20 octobre 2008, une modification des top-up liés à la défiscalisation et à la TVA non perçue récupérable a été initiée fin 2008.

La modification introduite le 31 décembre 2008 a été acceptée par le Commission le 16 juin 2009 confirmant que les top-up peuvent être cumulés avec les aides FEADER et les contreparties nationales jusqu'à concurrence de 75%. (Annexe III au rapport annuel).

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours soulignent la difficulté récurrente dans le cadre des stratégies locales de concilier l'approche financière, administrative avec une démarche de développement et de dynamique territoriale. Or cette difficulté agit sur un axe du PDR--R, LEADER, dont la vocation est particulièrement adaptée aux besoins en développement d'un territoire en dehors de tout autre dispositif d'intervention. Aussi, l'enjeu stratégique au niveau du partenariat est de trouver le compromis qui permettra la pleine expression d'une plus value spécifique à LEADER sur le territoire des Hauts de la Réunion, tant au niveau des choix de gestion que des objectifs stratégiques régionaux.



5.3. Recours à l'assistance technique

Au cours de cet exercice l'assistance technique a été mobilisée pour la prise en charge de ressources humaines de la DAAF au titre de l'exercice 2011. L'objectif étant d'assurer une mise en œuvre efficiente des programmes communautaires de la période au titre de l'année 2011.

S'agissant du dispositif 511.11 a été programmé le dossier 2011 de la DAAF sur le volet ressources Humaines

S'agissant du réseau rural régional,

Un comité technique a été mis en place et il s'est réuni en 2008 afin de préparer la mise en place du Réseau Rural de La Réunion en réfléchissant aux questions suivantes :

Quel serait le schéma de gouvernance le mieux adapté au contexte local ? Est-il opportun de prévoir une instance intermédiaire entre le copilote et le Comité Local de Suivi ? Quelle forme d'animation privilégier entre l'externalisation et le recrutement ? Ou alors une forme mixte comportant sous-traitance partielle et utilisation des ressources en place ? Une estimation des coûts de prestation permettra d'évaluer le domaine du réalisable dans le cadre des crédits d'assistance technique.

Par ailleurs, le comité a identifié une cinquantaine de structures (organismes, associations, institutions) susceptibles de composer le réseau, tenant compte de leur capacité de représentativité de filières ou secteurs. Afin d'assurer un certain équilibre entre grandes thématiques, ces membres potentiels sont répartis dans les collèges suivants :

- √ institutions
- ✓ environnement / énergies
- √ économie
- √ agriculture
- √ tourisme
- ✓ développement / aménagement / habitat / foncier
- √ éducation / formation / culture

Il est à noter, qu'en accord avec les autres membres des partenariats local, c'est le Département qui a en charge la mise en place et l'animation du réseau rural régional à La Réunion.

Une première rencontre de préparation à la mise en place du Réseau Rural de la Réunion a eu lieu le 24 avril 2008.



La réunion constitutive du réseau régional qui s'est tenue le 26 août 2008 a dégagé une méthode autour de 3 éléments :

- ✓ L'élaboration d'un schéma de gouvernance ;
- ✓ La présentation d'un calendrier, d'une organisation et d'une animation du réseau ;
- ✓ Une discussion sur les thématiques prioritaires.

Le Département a participé le 12 mai 2009 à la 1ère réunion de travail du de groupe «gestion de l'espace » du Réseau rural français.

Le Département a procédé en 2010 à une consultation pour une mission d'assistance à l'animation du dispositif qui a débouché à la sélection du Cabinet Rural Idée

Le lancement opérationnel du réseau s'est déroulé en 4 phases :

La première phase → En préambule au lancement de la mission d'assistance une Assemblée Générale du Réseau Rural s'est tenue le 24 septembre 2010 pour remobiliser tous les acteurs et présenter la démarche. Cette première étape jusqu'au 15 octobre 2010 portait essentiellement sur le recensement de tous les acteurs de la ruralité et leurs interactions, la mise en place d'une synthèse bibliographique des travaux réalisés sur les différents territoires et un rendu diagnostic sous la forme d'un "ATLAS" avec les informations clef du territoire et l'analyse du fonctionnement du territoire via ses acteurs.

La deuxième phase → Jusqu'au 30 novembre 2010 elle portait essentiellement sur la mise en place de réunions par microrégion avec tous les acteurs locaux. Elle a débouché sur le choix d'une thématique spécifique par secteur géographique.

- ✓ Nord/Est : Mettre en réseau les projets agrotouristiques et agroalimentaires ;
- ✓ Ouest : Un réseau de microprojets familiaux pour développer l'économie solidaire ;
- ✓ Sud : Un réseau pour créer un lien entre producteurs (artisans, agriculteurs...) et consommateurs.

La troisième phase → elle a porté sur l'élaboration de fiches actions : il s'agissait pour les groupes de travail d'élaborer des fiches actions opérationnelles à partir des orientations retenues ;

La quatrième phase → La dernière phase a consisté à la rédaction finale à partir des synthèses validées des phases I, II et III.

La poursuite des travaux du Réseau rural

Compte tenu, d'une part, de la densité du travail nécessaire à la structuration d'un réseau (logistique, préparation, animation, recherche de partenariats, capitalisation, communication, etc.), et, d'autre part, de la dynamique de la démarche sur le plan national (vie des thématiques, liaisons avec LEADER, etc.), la quasi-totalité des réseaux ruraux régionaux s'appuie sur des cellules d'animation externalisées.



La préfiguration micro régionale proposée à La Réunion avec des thématiques de travail variées, et la nécessité d'y associer un nombre plus large d'acteurs, implique d'autant plus des moyens d'animation dédiés sur la durée.

Des complémentarités à construire avec le programme LEADER

A travers l'objectif d'amélioration de la qualité des projets financés par le FEADER, le réseau rural doit intrinsèquement s'assurer de la meilleure complémentarité, cohérence ou coordination de ses actions avec celles des deux groupes d'action locale (GAL), ainsi qu'aux autres outils de la politique d'aménagement des Hauts (animation territoriale, pôle de formation et d'information des hauts) en :

- offrant un espace d'échanges sur des thématiques de fond,
- contribuant à l'information, voire la formation des référents des comités techniques locaux,
- étant force de propositions pour la mise en œuvre d'actions éligibles aux dispositifs LEADER.

La proposition de l'AD2R

Tout en partant des acquis de la mission de lancement, il apparaît pertinent à ce stade de la structuration du réseau rural de pouvoir s'appuyer sur un acteur central du développement des Hauts de La Réunion, l'Association Développement Rural de La Réunion (AD2R). Cette orientation est dictée par un souci d'efficacité dans l'articulation des différents outils et dispositifs de développement rural et dans la mise en réseau des acteurs ruraux.

Il lui a donc été demandé de formuler une proposition technique et financière qui s'articule en plusieurs actions :

- le fonctionnement des instances du réseau : préparation, animation des Assemblées Générales, etc.
- le soutien à la capacité contributive du réseau : préparation et animation des groupes de travail, échanges d'expériences, relations avec le niveau national, etc.
- l'optimisation des relations au sein du réseau : liaison avec LEADER, le monde coopératif, etc.



5.4. Dispositions prises pour assurer la publicité du programme conformément à l'article 76 du règlement (CE) no 1698/2005

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Île de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication pluri fonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne.	Bénéficiaires Partenaires et relais
Etats Wellibles	 Valoriser des projets exemplaires 	
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

Quelques rappels sur le plan d'actions de Communication

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5/06/08, une nouvelle version a été transmise le 10/07/08. Cette dernière version du plan de



communication plurifonds 2007-2013 a été adoptée le 06/02/09 par la Commission (version novembre 2008).



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	Opération réalisée lors du 1 ^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007): l'organisation d'une conférence de presse, la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.
1 - Opération de lancement des POE	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	Opération réalisée en novembre 2007 : ➤ Tirage de 1 000 exemplaires ➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	Opération réalisée en juin 2008 : Courrier de diffusion tripartite Réalisation de 500 clés USB Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	Action réalisée en décembre 2009 : Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre 2009 à 15h20, le 13 décembre 2009 à 11h30 et le 15 décembre 2009 à 22h30), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre 2009 à 20h00 et chaque séquences individuelles les mercredi et samedi du mois de décembre 2009 à 19h30. Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion) Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	Action réalisée en décembre 2009 : > 2 000 stylos à billes > 200 stylos « prestige » avec étui > 2 000 blocs notes - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public Action réalisée en novembre 2010 : > 450 parapluies - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public Opération réalisée en décembre 2008 : > Tirage de 700 exemplaires, > Partenaires et Relais, Médias et Grand Public. Action en cours
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 : Mise à jour des textes règlementaires selon leur parution officielle : 54 documents mis en ligne depuis 2007, 207 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2011.



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES		
	Refonte du site internet www.reunioneurope.org	Lancement du nouveau site en octobre 2008 ➤ 215 documents mis en ligne (au 31 décembre 2011) ➤ Plus de 27 000 visites (de janvier 2011 à décembre 2011) ➤ Plus de 110 000 visiteurs depuis 2007 Action réalisée en novembre 2009 : ➤ Développement de 2 modules déficients visuels : - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages		
3 - Site Internet	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours		
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation qui a été initiée en 2009		
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS		
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédures des programmes 2007-2013	Action réalisée : Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (25814 téléchargements du 1 er janvier au 31 décembre 2012)		



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES		
	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	Actions réalisées : > Impression de 1000 exemplaires > Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires et intégration au niveau des actes d'engagement		
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	 Action réalisée : Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. A réaliser : Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010 		
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE) 1989-2009 20 ans d'Europe à la Réunion	Actions réalisées: Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancées par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur. Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 : Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008, Participation au tournage des différents sujets et interviews Diffusion en « prime time » Partenariat avec un bénéficiaire : l'Association Réusit – couveuse d'entreprises sur un reportage célébrant les 10 ans de l'association. (septembre 2010) Reportage de 8 mn dans Les Nouveaux Défis, sur « 20 ans de gestion de programmes européens à La Réunion ». (octobre 2010)		



		Reportage de 3mn20 sur la prochaine programmation 2014-2020 dans les Nouveaux défis du mois d'aout (réalisé lors de l'instance de concertation du 24/08)
FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	Actions réalisées : ➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion. ➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) Action réalisée le 20 octobre 2010 : ➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la
6 - Relations presse	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	Presse Quotidienne Régionale locale) Actions réalisées: Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet) Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche- Développement-Innovation lors du CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)
		Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale lors du CNS de novembre 2010. (quatre articles presse dans la PQR locale, un article publié dans le magazine de la Région, quatre reportages

vidéo sur internet et un reportage télé)



	Visite des projets cofinancés dans le domaine du Tourisme CNS de novembre 2012 (deux articles dans la PQR locale, deux reportages sur internet et un reportage radio
--	--

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES	
	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	Action réalisée par Eller lubrifiant sur ses futs métalliques pendant deux mois et demi auprès de ses clients	
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser	
7 - Valorisation de		Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes. Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet	
l'Europe au travers des projets cofinancés	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR	
		Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)	
		Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).	
		Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, www.europe-en-france.gouv.fr.	



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES		
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Constitution d'une banque de fiches- projet, d'articles de presse	 Opérations réalisées : Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés Réalisation de 17 fiches projet 4 articles de presse, 3 reportages TV Réalisation de 9 fiches-projets pour le 9 mai 2011 (deux articles sur Internet, un reportage télévisé) Réalisation de 6 fiches projets supplémentaires pour le 9 mai 2012 (deux articles de presse écrite et deux articles sur internet) Mise en ligne d'une banque de 131 fichesprojets (octobre 2012) (1914 téléchargements d'octobre à décembre 2012) Action à réaliser: Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet) Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais) 		
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	 Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs : d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pou période 2007-2013; de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financièr imbrication des documents stratégiques); de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. 9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total. 		



Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants) Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 : > 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées > 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants) Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées : 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE) > 1 session sur le FSE pour un bénéficiaire ➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 : > Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&Young en mars 2010 (20 participants) > 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants) Pour 2011, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 : > Plusieurs sessions de formation de base générale sur l'Europe pour l'Institut de Formation des Ambulanciers, l'Ecole des Sages Femmes, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers...(une dizaine) Deux sessions de sensibilisation de la prise en compte de la commande publique en lien avec les Programmes Opérationnels les 25 et 26 octobre 2011 (environ 75 personnes) Une journée échange sur les procédures de Gestion le 28 octobre 2011 (environ 95 participants) Pour 2012 : Réunion relative à la préparation des futurs programmes 2014-2020 : Une demi journée le 24 aout 2012 (plus de 150 participants) Plusieurs sessions de réunions de groupes de travail thématiques pour le diagnistic stratégique territorial (18 réunions et 305 participations)



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES		
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.		
	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	Actions réalisées : Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007, Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008, Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009. 20 ans de l'AGILE, du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010 Valorisation prioritaire du Séminaire Convergence du 21 au 23 novembre 2011 organisé avant le CNS CNS de novembre 2012		
9 - Evénementiels	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en œuvre		
	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	Action en cours : > avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action. (réunion du comité de pilotage)		
	Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre		



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES		
9 - Evénementiels	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	Actions réalisées : Inauguration de la route des Tamarins (feder) Inauguration de lycées et collèges (feder) Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga) Actions réalisées : Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder) Journée de l'Europe "développement du monde agricole dans les hauts de Saint-Paul" le 24 mai 2011 (action de la mairie de Saint-Paul pour valoriser le soutien de l'UE au monde rural et inauguration du chemin Belmont) (deux articles PQR locales le 9 mai et un article le 25 mai 2011)		
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	Action en cours : Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct. (réunion du comité de pilotage et rédaction du marché en cours)		



6. Déclaration sur le respect des politiques communautaires dans le cadre de l'aide, y compris la mise en évidence des problèmes rencontrés et les mesures adoptées pour les traiter

Les autorités françaises déclarent que la législation communautaire est respectée à chaque étape de la mise en œuvre du programme, en particulier concernant les règles en matière de concurrence, de passation des marchés publics, de protection et d'amélioration de l'environnement, de promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non-discrimination.

6.1 Respect des règles en matière de concurrence

Les aides listées au niveau du tableau de bord des régimes d'aides hors champ d'application de l'article 36 du traité ont été mises en œuvre en 2012.

Code mesure	Nom du régime d'aide Indication de la légalité du régime		Durée du régime
123	Evolution de l'outil agro- industriel (transformation des produits de l'annexe I en produits hors annexe I)	Régime cadre des aides à finalité régionale : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1628/2006 du 24 octobre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité des aides nationales à l'investissement à finalité régionale- n° d'enregistrement XR 61/2007	2007-2013
123	Aides aux entreprises sylvicoles	De minimis : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis	2007-2013
311	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les ménages agricoles	De minimis : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis	2007-2013
312	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les micros entreprises non agricoles	De minimis : aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis	2007-2013
313	Soutien à l'opération Village créole	De minimis : aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis	2007-2013

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales notifieront à la Commission chaque aide individuelle conformément à l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

Le « Top up » prévu au programme sur la 121.8 soutien à la plantation canne a été mis en œuvre en 2012 à hauteur de 77 600, 86 €.

En 2008, 4 top up ont été introduits en demande de notification dans le cadre de la demande de modification du programme le 29 décembre 2008 et une demande d'exemption au titre du règlement 1857/2006 a été transmise aux autorités nationales le 4 décembre 2008. Les services de la Commission ont accusé réception de cette demande au 31 décembre 2008. La proposition de modifications a été validée par courrier en date du 16 juin 2009 qui entérine également que les top-up relatifs aux mesures 121 et 123A peuvent être cumulés avec les aides FEADER et des contreparties nationales jusqu'à concurrence d'un plafond de 75%.



6.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion rappelle comme au point 5.2.9 du programme qu'elle s'assurera que les marchés publics et concessions attribués concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEADER sont en conformité aux règles des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, règlement CE n°1564/2005 ou aux principes du Traité où ils s'appliquent.

6.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

L'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par le FEADER respectent la politique et les règles en vigueur en la matière.

Plusieurs actions visant ces objectifs communautaires ont également été soutenues :

- ✓ Au titre de la mesure 214 MAE (Mesures Agro-environnementales);
- ✓ Au titre des mesures 211 et 212 ICHN (Indemnité de Compensation des Handicaps Naturels);
- ✓ Au titre de la mesure 111 Information- formation avec des actions de sensibilisation la préservation de l'environnement conduites par les organisations professionnelles agricoles ou organismes de développement (lutte intégrée, pratiques respectueuses de l'environnement, gestion de l'eau, conseil en agriculture biologiques....).



6.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

6.4.1. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Pour les actions payées en 2012, la répartition homme femme est la suivante pour ces trois dispositifs :

- ✓ Sur ICHN: 392 femmes, 2 509 hommes et 131 sociétés;
- ✓ Sur MAE: 48 femmes, 279 hommes et 21 sociétés;
- ✓ Sur la préretraite : 7 femmes et 36 hommes.

Pour les autres mesures payées en 2012, les bénéficiaires n'étant pas des personnes physiques, ces indications ne sont pas pertinentes.

Les interventions prévues au titre du FEADER prennent en compte la problématique de l'égalité des chances hommes femmes.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments sont examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- ✓ Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- ✓ Egalité professionnelle,
- ✓ Egalité en droit et en dignité,
- ✓ Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela, avec le concours du FSE, un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.



Sur le champ de l'égalité professionnelle, le FSE participe aux actions visant à une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion au travers :

- √ <u>d'études</u> : chiffres clés de la parité publiée par l'INSEE Réunion en 2010 et consultable sur son site Internet,
- √ d'actions : sensibilisation sur la dimension hommes/femmes au sein des entreprises, telles que le lancement du « Prix de la vocation scientifique », du « Label mixité régional » ou encore l'animation d'un réseau en faveur de la création d'activité par les femmes. Des initiatives sont également menées dans les établissements scolaires autour de conférences, débats (« Les remparts des idées reçues », «Fémin'Attitude, une journée « spéciale filles » pour découvrir les industries au féminin »).

6.4.2 Promotion de la non discrimination

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- ✓ associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- ✓ préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- √ veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunioneurope.org pour les déficients visuels);
- ✓ mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera d'une part à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
- ✓ soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...).

Le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :

- √ l'animation d'un centre de documentation et de conseil sur la question hommefemme;
- ✓ La sensibilisation des acteurs du système éducatif mais aussi des entreprises ;
- ✓ La communication, information (site internet, actions publicitaires, colloques...)



La reconduction de l'action FLO8 destinée exclusivement aux femmes vivant dans des zones insalubres, sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuse de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique.

S'agissant des personnes handicapées et des personnes âgées, les cadres d'interventions des dispositifs de soutien à la construction d'établissements d'accueil, représentant un potentiel de financement communautaire d'un montant total de 10 M €, ont été agréés en 2009.

Enfin, le cadre d'intervention relatif aux actions facilitant l'accessibilité des services de transport collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite, (1,5 M € de concours FEDER prévus), n'était pas encore décliné au 31/12/2009 dans la mesure où les opérations identifiées n'étaient pas encore mûres. Cette situation a évolué début 2010. Les interventions prévues au titre du FSE prennent naturellement en compte la problématique de l'égalité des chances hommes-femmes.



6.5 Articulation avec le POSEIDOM

A l'instar des autres DOM, le POSEI est mis en œuvre à la Réunion en complémentarité avec d'autres programmes et dispositifs communautaires, qui relèvent du Premier Pilier de la PAC tel l'OCM sucre, ou sont mis en œuvre dans le cadre du PDR Réunion.

En ce sens, le POSEIDOM couvre une partie des actions de soutien et d'orientation des productions agricoles ultramarines. Les mesures des autres programmes complètent très largement ce dispositif, sans concurrencer celles mises en œuvre dans le cadre du POSEI. En outre, les mesures relatives au POSEIDOM ne visent en aucun cas l'aide à <u>l'investissement productif</u>, qui se trouve au cœur du programme FEADER.

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEIDOM et les aides apportées dans le cadre du programme FEADER sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production ellemême et de la transformation des produits. Par exemple sur la canne à sucre les aides au transport de la canne sont financées sur le POSEI alors que les aides à la replantation et à la transformation le sont au titre du PDRR.

Afin d'éviter tout risque de doublon, il est prévu que le dispositif POSEI ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

Le bilan d'avancement provisoire du POSEIDOM est le suivant au 31.12.2012 :



Mise en œuvre du nouveau programme POSEI IV (à compter du 16 octobre 2006) * en cours de consolidation sur l'année 2012.

	Nature de l'aide ou produit	Montants payés 2008 - 2009	Montants 2010 payés	Montants 2011 payés*	Remarques
Régime spécial d'approvisionne ment	Céréales destinées à l'alimentation des animaux et matières premières destinées aux IAA	23 972 781	12 137 972	12 119 179	
Primes animales	Aide au développement et au maintien des cheptels allaitants (ADMCA Prime à l'abattage (PAB) Prime aux petits ruminants (PPR)		4 450 468	3 484 772 1 245 956 96 354	
Importations animaux	Aide à l'importation d'animaux	252 308	37 631	178 423	
Structuration de l'élevage	Intervention en faveur des filières bovines, volailles et porcs et Actions horizontales (communication, observatoire, animation)	26 815 200	16 109 751	21 090 991	Mise en œuvre de DEFI
	Aides à la filière fruits et légumes	7 767 273	5 494 807	5 220 806	
Diversification	Aide à la filière plantes à parfum	723 714	26 105	188 337	
des productions	Aide à la filière vanille	261 067	114 867	229 110	
végétales	Aide à la commercialisation hors de la région de production	1 547 205	785 579	841 719	
POSEIDOM	Aide au transport des cannes	13 871 024	6 655 358	6 973 420	
filières canne sucre rhum	Aide forfaitaire aux industries sucrières	78 257 000	44 163 000	44 163 000	
Total		161 958 977	90 530 180	95 832 067	



6.6 Articulation avec les OCM

Des aides à l'investissement peuvent être consenties aux Organisations de Producteurs (OP) dans le cadre de l'OCM. Comme pour le POSEIDOM, il est prévu que le dispositif OCM ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

En 2009, les programmes de reconnaissance des OP pré-reconnues et reconnues ont été examinés par la DAF et approuvés par arrêté préfectoral. Lors de cet examen, la DAF, instructeur des mesures FEADER dont bénéficient aussi ces structures, a veillé à ce que les postes financés au titre de ces Programmes soient totalement distincts de ceux financés par le FEADER. Le fait que l'instruction de ces différents dispositifs, soit conduite par le même service instructeur permet de disposer d'une visibilité d'ensemble sur les dispositifs et sur les bénéficiaires ce qui permet d'écarter tout risque de double financement et de gérer ainsi la cohérence des interventions sur les filières.

7. Réutilisation des aides récupérées conformément à l'article 33 du règlement (CE) no 1290/2005

Le montant de FEADER des aides récupérées se monte à 71 139,61 €.



ANNEXE: Tableau d'indicateurs communs pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement rural pour l'année 2012